

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL



**ARMP**

Agence de Régulation  
des Marchés Publics

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

-----  
SECRETARIAT GENERAL

**AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS**  
*PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY*

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PLACÉE  
AUPRÈS DE L'ARMP**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
N° 09 /AONO/ARMP/CIPM/26 DU 25 AOÛT 2026

HÉBERGEMENT SÉCURISÉ DE L'INFRASTRUCTURE TIC  
CRITIQUE DE PRODUCTION DU SYSTÈME  
D'INFORMATION DE L'ARMP

FINANCEMENT: Budget ARMP - EXERCICE 2026

Ligne : [03.07.02.01/236 100]

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

\*\*\*\*\*

AOÛT 2026

# Table des matières

|              |                                                                                                                                      |     |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Pièce n°1 :  | Avis d'Appel d'Offres (AAO).....                                                                                                     | 3   |
| Pièce n°2 :  | Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) .....                                                                                   | 15  |
| Pièce n°3 :  | Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) .....                                                                               | 43  |
| Pièce n°4 :  | Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) .....                                                                        | 59  |
| Pièce n°5 :  | Termes de Références.....                                                                                                            | 84  |
| Pièce n°6 :  | Cadre du Bordereau des prix unitaires et des prix forfaitaires .....                                                                 | 90  |
| Pièce n°7 :  | Cadre du détail quantitatif et estimatif.....                                                                                        | 94  |
| Pièce n°8 :  | Cadre du sous-détail des prix unitaires .....                                                                                        | 96  |
| Pièce n°9 :  | Modèle de Marché .....                                                                                                               | 98  |
| Pièce n°10 : | Modèle des pièces à utiliser par le Soumissionnaire .....                                                                            | 103 |
| Pièce n°11 : | Charte d'intégrité .....                                                                                                             | 122 |
| Pièce n°12 : | Engagement social et environnemental .....                                                                                           | 126 |
| Pièce n°13 : | Visa de maturité ou Justificatifs des études préalables.....                                                                         | 128 |
| Pièce n°14 : | Liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics ..... | 135 |
| Pièce n°15 : | Procédure de soumission en ligne.....                                                                                                | 137 |

Pièce n°1 :  
Avis d'Appel d'Offres (AAO)



Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 02/AONO/ARMP/CIPM/26 du 25 AOUT 2020

**RELATIVE A L'HEBERGEMENT SECURISE DE L'INFRASTRUCTURE TIC CRITIQUE DE PRODUCTION  
DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ARMP.**

## **1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'une de ses missions qui est de surveiller, d'animer et d'alimenter le système d'information des Marchés Publics, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) lance un appel d'offres pour l'hébergement sécurisé de son infrastructure TIC critique de production de son Système d'Information.

## **2. Consistance des prestations**

Les prestations, objet du présent appel d'offres consistent en :

2.1. Hébergement sécurisé des services de la plateforme Pridesoft constitués de

- un nœud pour le site web ;
- un nœud pour l'application Pridesoft ;
- un nœud pour la banque des données des marchés publics (Pridesoft DB) ;
- un nœud pour la Formation en ligne (MOOC et Certification) ;
- un nœud pour le DNS et des outils de supervision ou monitoring ;
- un nœud pour la Messagerie ;
- un nœud pour les sauvegardes actives des codes sources et de la plateforme de développement ;
- un nœud pour les sauvegardes (Backup).

2.2. Le nœud backup a les caractéristiques minimales suivantes ; DD 5TB, RAM 64GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;

2.3. Les autres nœuds ont les caractéristiques minimales suivantes DD 3TB, RAM 64 GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;

2.4. Les services précédemment cités peuvent être fourni en mode dédié (nœuds redondés sur des sites géographiques différents) ou en Cloud ;

2.5. La plateforme doit être fournie avec des outils d'administration distant web et/ou Mobile ;

2.6. La plateforme d'hébergement doit intégrer les outils de sécurité (Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit, etc. ...) ;

2.7. Les technologies utilisées dans la plateforme à héberger sont : Ubuntu Server, Web Apache Server, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix ;

2.8. La licence d'exploitation de l'ensemble des services de cette plateforme doit être de vingt-quatre (24) mois minimum ;

- 2.9. Le support technique associé à la plateforme d'hébergement doit couvrir la durée de validité de la licence ;
- 2.10. L'intégration du nouveau module eCaution de Pridesoft ;
- 2.11. La migration des données de la plateforme actuelle vers la nouvelle plateforme le cas échéant ;
- 2.12. La formation d'au moins deux personnels de la Direction des Systèmes d'Information sur l'administration avancée d'Ubuntu Server et du SGBD PostgreSQL.

### **3. Délais prévisionnels et lieu de livraison**

Deux délais sont à prendre en compte dans le cadre de l'exécution de cette prestation.

Un délai maximum de mise en service de l'infrastructure prévu par le Maître d'Ouvrage à **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrage y afférent, au-delà duquel le retard de l'exécution est constaté.

La durée du service qui est de **vingt-quatre (24) mois** au moins, à compter de la Date de réception Provisoire des prestations.

### **4. Allotissement**

Le présent appel d'offres est constitué en lot unique.

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de cette prestation est de **cinquante millions (50.000.000) FCFA TTC**.

### **6. Participation et origine**

La participation à cette consultation est ouverte à tous les prestataires de droit Camerounais installés au Cameroun et justifiant des capacités et compétences leur permettant de réaliser les prestations objet de la présente consultation.

### **7. Financement**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), exercice 2026, imputation budgétaire N°03.07.02.01/236 100.

### **8. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est **en ligne**.

### **9. Cautionnement de soumission**

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de **un million (1.000.000) Francs CFA**.

Cette caution devra être valable **trente (30) jours** au-delà de la date de validité des offres et être établie par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, dont la liste figure en pièce N°14 du présent DAO.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. **Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être conforme aux dispositions de la Lettre-Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de restitution, et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.**

## 10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être obtenu à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Service des Marchés), sis au 4ème étage de l'Immeuble siège de l'Agence (porte 6039). Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme **COLEPS** aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

## 11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être obtenu, dès publication du présent avis par voie de presse écrite ou par voie d'affichage, dans les locaux de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50.000) Francs CFA** payable dans le compte **CAS-ARMP N°33598860001/94** ouvert à la BICEC et représentant les frais d'achat du dossier.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) par téléchargement gratuit sur les plateformes **COLEPS** ou **PRIDESOFT** disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

## 12. Remise des offres

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

La cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme **COLEPS** au plus tard le **23 SEPT 2020** à **13 heures (Heures Locales)**. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

### N.B : Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 MO pour l'Offre Administrative ;**
- **15 MO pour l'Offre Technique ;**
- **5 MO pour l'Offre Financière.**

Les formats acceptés sont les suivants :

- **Format PDF pour les documents textuels ;**
- **JPEG pour les images.**

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

### 13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics ou le non-respect des modèles des pièces du DAO, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

### 14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 23 SEPT 2023 à 14 heures (Heures Locales) par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ARMP dans la salle de conférence du deuxième étage de l'ARMP.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de **quarante-huit (48) heures** accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

### 15. Critères d'évaluation

#### 15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence à l'ouverture des plis de la caution de soumission aux dispositions de la lettre Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- Fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces administratives ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

*44*

- Non-conformité du mode de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée à la dernière page ;
- Absence de dépôt dans la copie de sauvegarde ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée page par page, datée et signée à la dernière page.
- Non-conformité du matériel proposé à « au moins 20/26 » des caractéristiques techniques
- Note technique inférieur à 5/7 des critères essentiels
- Disposer d'au moins une référence en matière d'hébergement et sécurisation de plateformes. (Important : toute référence doit être justifiée (les pages de garde et de signature des contrats afférents plus procès-verbal de réception).
- Absence de certification Pridesoft Intégrateur.

### 15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des fournisseurs porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références générales du soumissionnaire ;
- Les garanties et service après-vente ;
- La qualification et l'expérience des personnels ;
- La méthodologie, planning et délai d'exécution ;
- Les preuves d'acceptation des conditions de la Lettre-Commande ;
- Le matériel.

### 16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

### 17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

### 18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés sis au **quatrième (4ème) étage, porte n°6 039** de l'immeuble siège ou en ligne sur la plateforme **COLEPS** aux adresses **<http://www.marchespublics.cm>** et **<http://www.publiccontracts.cm>** ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage, Email : **[servicedesmarches@armp.cm](mailto:servicedesmarches@armp.cm)**.

## 19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CO-NAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro (+237) 696 270 785.

Yaoundé, le 5 AOUT 2020

### Ampliations :

- JDM (Pour publication) ;
- PCIPM/ARMP ;
- Service des Marchés ;
- Chrono ;
- Archives ;
- Affichage ;

LE DIRECTEUR GENERAL



Joseph Ngo



Notice of Open National Invitation to Tender No. *09*/AONO/ARMP/CIPM/26 of **25 AUG 2026**

**RELATING TO THE SECURE HOSTING OF THE CRITICAL ICT PRODUCTION INFRASTRUCTURE OF THE ARMP'S INFORMATION SYSTEM.**

## **1. Subject of the Invitation to Tender**

As part of the implementation of one of its missions, which is to monitor, manage and supply the Public Procurement information system, the Public Contract Regulatory Agency (ARMP) is launching a call for tenders for the secure hosting of its critical ICT production infrastructure for its Information System.

## **2. Consistency of services**

The services covered by this call for tenders consist of:

**2.2. Secure hosting of Pridesoft platform services consisting of**

- a node for the website;
- a node for the Pridesoft application;
- a node for the public procurement database (Pridesoft DB);
- a hub for online training (MOOCs and certification);
- a node for DNS and supervision or monitoring tools;
- a node for the Messaging service;
- a node for active backups of source code and the development platform;
- a node for backups.

2.2. The backup node has the following minimum characteristics; DD5TB, 64GB RAM, Minimum 4-core processor with a minimum clock speed of 3GHz, Minimum internet and secure private network speed of 1Gbit/s;

2.3. The other nodes have the following minimum characteristics DD3TB, 64GB RAM, Minimum 4-core processor with a minimum clock speed of 3GHz, Minimum internet and secure private network speed of 1Gbit/s;

2.4. The services mentioned above can be provided in dedicated mode (redundant nodes on different geographical sites) or in the Cloud;

2.5. The platform must be provided with web and/or mobile remote administration tools;

2.6. The hosting platform must integrate security tools (Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit, etc.);

2.7. The technologies used in the platform to be hosted are: Ubuntu Server, Web Apache Server, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, and Postfix;

2.8. The operating license for all services on this platform must be for a minimum of twenty-four (24) months;

2.9. The technical support associated with the hosting platform must cover the duration of the license validity;

2.10. The integration of Pridesoft's new eCaution module;

- 2.11. The migration of data from the current platform to the new platform, if applicable;  
2.12. Training at least two staff members from the Information Systems Department on advanced administration of Ubuntu Server and the PostgreSQL DBMS.

### **3. Estimated delivery time and location**

**Two deadlines must be taken into account in the context of the execution of this service.**

The maximum time allowed for the commissioning of the infrastructure by the Project Owner is **thirty (30) days** from the date of notification of the related Start Service Order, beyond which the delay in execution is noted.

The duration of the service is at **least twenty-four (24) months**, starting from the Provisional Receipt Date of the services.

### **4. Lotting**

This tender is for a single lot.

### **5. Estimated cost**

The estimated cost of this service is **fifty million (50,000,000) CFA Francs including tax.**

### **6. Participation and origin**

Participation in this consultation is open to all service providers under Cameroonian law established in Cameroon and demonstrating the capabilities and skills enabling them to carry out the services covered by this consultation.

### **7. Funding**

The services covered by this request for quotation are financed by the budget of the Public Procurement Regulatory Agency (ARMP), financial year 2026, budget allocation No. 03.07.02.01/236 100.

### **8. Submission method**

The submission method chosen for this Request for Quotation is online.

### **9. Bid bond**

Bids must be accompanied by a bid bond in the amount of **one million (1,000,000) CFA Francs.**

This guarantee must be valid for **thirty (30) days** beyond the validity date of the offers and be established by a first-class banking institution or financial organization approved by the Ministry in charge of finance to issue guarantees in the context of Public Contracts, the list of which is included in document No. 11 of this DAO.

The absence of a bid security issued by a first-class bank or a first-category financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue guarantees for Public Procurement will result in the outright rejection of the bid. A bid security submitted but unrelated to the tender in question will be considered absent. A bid security presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible. **On pain of rejection, the bid security must comply with the provisions of Circular Letter No. 000019/LC/MINMAP of June 5, 2024, concerning the procedures for establishing, depositing, returning, and releasing bid security for Public Procurement.**

## 10. Consultation of the Tender Documents

The physical file can be obtained from the Public Contract Regulatory Agency (Contract Service), located on the 4th floor of the Agency's headquarters building (door 6039). It can also be consulted online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, on the ARMP website ([www.armac.cm](http://www.armac.cm)).

## 11. Acquisition of the Tender Documents

The physical file can be obtained, as soon as this notice is published in the written press or by posting, at the premises of the Public Procurement Regulatory Agency, upon presentation of a receipt for payment of a non-refundable sum of **fifty thousand (50,000) CFA francs** payable into the CAS-ARMP account No. 33598860001/94 opened at BICEC and representing the cost of purchasing the file.

It is also possible to obtain the electronic version of the Request for Quotation (RFP) file by downloading it free of charge from the COLEPS or PRIDESOFT platforms, available at the addresses indicated above for the electronic version. However, online submission is conditional upon payment of the RFP purchase fee.

## 12. Submission of bids

Each quote is written in **French** or **English**.

The quotation must be submitted by the bidder via the COLEPS platform no later than **29 July 2023** at **1:00 PM (Local Time)**. A backup copy of the quotation, saved on a USB drive or CD/DVD, must be submitted in a sealed envelope clearly and legibly marked "backup copy," in addition to the above statement, within the specified deadline.

### Note: File size and format

The maximum sizes of documents that will be transmitted via the platform and constitute the bidder's offer are as follows:

- **5 MB for the Administrative Offer;**
- **15 MB for the Technical Offer;**
- **5 MB for the Financial Offer.**

The following formats are accepted:

- **PDF format for text documents;**
- **JPEG for images.**

The candidate will ensure that compression software is used in order to reduce the size of the files to be transmitted if necessary.

## 13. Eligibility of bids

The administrative documents, the technical quotation and the financial quotation must be placed in separate envelopes and submitted in sealed envelopes.

The following will be deemed inadmissible by the Project Owner:

- **The envelopes bearing information about the identity of the bidder;**
- **Submissions received after the deadlines for submission;**
- **Folds not conforming to the submission method.**
- **The envelopes without indication of the identity of the Invitation to Tender;**

Any incomplete offer, in accordance with the tender specifications, will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid security issued by an organization or financial institution authorized

by the Minister of Finance to issue guarantees in the field of Public Procurement, or failure to comply with the tender specifications, will result in the outright rejection of the bid without recourse. A bid security submitted but unrelated to the tender in question will be considered absent. A bid security presented by a bidder during the bid opening session will be inadmissible.

#### **14. Opening of the folds**

The opening of the bids will take place in one session and will be held on 23 SEPT 2023 at 2 p.m. (Local Time) by the Internal Contract Commission located at the ARMP in the conference room on the second floor of the ARMP.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

**Under penalty of rejection, the required administrative documents must be submitted in original form or as certified copies by the issuing department or competent administrative authority, in accordance with the provisions of the Specific Regulations for the Quotation. They must be less than three (3) months old or have been established after the date of signature of the Quotation notice.**

In the event of the absence or non-compliance of a document in the administrative file at the time of the opening of the bids, after a period of forty-eight (48) hours granted by the Commission, the offer will be rejected.

#### **15. Evaluation criteria**

##### **15.1 Criteria qualifying rounds**

These include:

- Failure to include the bid security deposit at the time of opening, in accordance with the provisions of Circular Letter No. 000019/LC/MINMAP of June 5, 2024, concerning the procedures for establishing, depositing, storing, returning, and releasing bid security deposits for public contracts;
- False declarations, fraudulent maneuvers, or falsification of administrative documents;
- Absence or non-compliance of any document in the administrative file within 48 hours of the bid opening (except for the bid security deposit);
- Absence of a sworn statement attesting to the absence of any abandonment of a service contract within the last three years;
- Non-compliance with the bid file format;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of any element of the financial offer (the bid, the unit price schedule, the bill of quantities);
- Non-compliance of the submission method;
- Absence of the dated and signed integrity charter on the last page;
- Failure to include a backup copy;
- Absence of the declaration of commitment to respecting environmental and social clauses, initialled page by page, dated, and signed on the last page;
- Non-compliance of the proposed equipment with "at least 20/26" of the technical characteristics;
- Technical score lower than 5/7 of the essential criteria;
- Lack of at least one reference in platform hosting and security. (Important: all references must be substantiated (cover and signature pages of the relevant contracts plus acceptance report).

- No Pridesoft Integrator certification.

## 15.2. Essential criteria

The essential criteria for qualifying suppliers will include, as a guideline:

- The presentation of the offer;
- The bidder's general references;
- Guarantees and after-sales service;
- The qualifications and experience of the staff;
- The methodology, planning and execution timeframe;
- Proof of acceptance of the terms of the Letter-Order;
- The equipments.

## 16. Attribution

The Project Owner or the Project Owner's Delegate will award the contract to the bidder who submitted an offer meeting the required technical and financial qualification criteria and whose offer is evaluated as the lowest bidder.

## 17. Offer validity period

Bidders remain bound by their Quotations for ninety (90) days from the deadline set for the submission of Quotations.

## 18. Additional information

Further information can be obtained during business hours from the Contract Service located on the fourth (4th) floor, door no. 6039 of the headquarters building, or online on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> or any other electronic means of communication indicated by the Project Owner, Email: [servicedesmarches@armp.cm](mailto:servicedesmarches@armp.cm).

## 19. Fight against corruption and bad practices

To report any practices, facts or acts of corruption, please call CONAC at 1517, the Public Contract Authority (MINMAP) (SMS or call) at (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, or ARMP at (+237) 696 270 785.

Yaoundé, the 25 AOUT 2023

### Copies:

- JDM (For publication);
- PCIPM/ARMP;
- Contract Service;
- Chrono;
- Archives;
- Display;



LE DIRECTEUR GENERAL

Joseph Ngo  
14

Pièce n°2 :  
Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

# **REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**

## **A- Généralités**

### **Article 1: Objet de la consultation**

1.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tel que précisé dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour l'hébergement sécurisé de son infrastructure TIC critique de production de son Système d'Information décrits dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.

1.2. Le Soumissionnaire retenu ou attributaire, doit livrer les services quantifiables dans le délai prévisionnel indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire, à l'exception des jours ouvrables expressément spécifiés dans le code des marchés publics.

### **Article 2: Financement**

La source de financement des services objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

### **Article 3: Principes éthiques**

3.1. Les agents relevant du service public, les soumissionnaires et les titulaires de marché, ainsi que toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la chaîne de passation, d'exécution, de contrôle et de régulation des marchés, sont soumis aux dispositions des lois et règlements interdisant les actes de corruption, les manœuvres frauduleuses, les pratiques collusoires, coercitives ou obstructives, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés et les complicités.

A cet égard, ils souscrivent la charte d'intégrité dont le modèle est joint en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres (pièce 10).

En vertu de ces principes, le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a défini, aux fins de cette clause, les expressions de la manière suivante :

- i. Est convaincu d'acte de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

- ii. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. Sont convaincus de « pratiques collusoires » deux ou plusieurs soumissionnaires qui s'entendent dans le but de maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. Se livre à des « pratiques coercitives », quiconque porte atteinte aux personnes ou à leurs biens ou profère des menaces à leur encontre de manière directe ou indirecte, afin d'influencer leurs actions au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- v-Se livre aux « pratiques obstructives », quiconque commet des actes visant à la destruction, la falsification, l'altération ou la dissimulation des preuves sur lesquelles se fonde une enquête ou toutes fausses déclarations faites aux enquêteurs ou bien toute menace, harcèlement ou intimidation à l'encontre d'une personne aux fins de l'empêcher de révéler des informations relatives à une enquête, ou bien de poursuivre celle-ci ;
- vi. Le « conflit d'intérêt » désigne toute situation dans laquelle le titulaire d'un marché ou surveillant des procédures de passation et /ou de l'exécution du marché pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché conclu par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué, d'une affectation ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisant pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.
- vii -Les Présidents, membres, secrétaires et experts des commissions des marchés publics, sous-commission d'analyse et responsables chargés des marchés sont astreints à l'obligation de réserve et de discrétion.  
  
Ils doivent s'abstenir de toute action de nature à compromettre leur objectivité et, dans tous les cas, ne disposer d'aucun intérêt financier, personnel ou autre lié au marché e examen.
- viii- En cas de conflit d'intérêt, les Présidents , les Experts et les membres des Commission de Passation des Marchés et des Commission de Contrôle des Marchés et ceux des sous commissions d'analyse ,ainsi que les Observateurs indépendants doivent le signaler par écrit au Maitre d'Ouvrage, ou au Président de la Commission de passation des marchés publics sous peine des sanctions prévues par la réglementation en vigueur. Dans ce cas, il est alors pourvu à leur remplacement pour les marchés concernés.
- ix. La complicité s'entend de :
  - L'omission ou la négligence d'effectuer les contrôles ou de donner les avis techniques prescrits ;

- L'abstention volontaire de porter à la connaissance du Maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente, les irrégularités constatées lors de la réalisation de ses missions.

b. rejettera toute proposition d'attribution, s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption, de conflit d'intérêt, de complicité ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires, coercitives ou obstructives pour l'attribution de ce marché.

3.2. L'Autorité chargée des marchés publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire ou cocontractant de l'Administration pour trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de complicité, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans son offre, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

3.3. L'Autorité chargée des Marchés Publics, peut prendre à l'encontre des acteurs publics reconnus coupables de violation des dispositions du Code des Marchés Publics, une décision d'interdiction d'intervenir dans la passation et le suivi de l'exécution des Marchés Publics pendant une période n'excédant pas deux (2) ans.

#### **Article 4: Candidats admis à concourir**

4.1., **En règle générale**, l'appel d'offres s'adresse à tous les soumissionnaires, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement, **le cas échéant** ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt dans les conditions ci-après :

- i. est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ;
- ii. est dans le cadre d'un même appel d'offres, représentant légal d'un autre soumissionnaire ; au présent appel d'offres ;
- iii. participe à plus d'une offre dans le cadre d'un même appel d'offres notamment, soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement d'entreprises, soit en tant que sous-traitant dans une offre tout en étant soumissionnaire à titre individuel ou membre d'un groupement d'entreprises. Un fournisseur peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-

traitant seulement.

- iv. est affilié à un groupe ou entité que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a recruté ou envisage de recruter pour participer au contrôle ;
- v. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué participe au capital du soumissionnaire de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics ;

c. Une personne morale de droit public si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) gérée selon les règles de la comptabilité privée et (iii) n'est pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des marchés publics.

d. Les organisations de la société civile et les Etablissements publics à condition que les prix proposés soient concurrentiels, c'est-à-dire, qu'ils aient été déterminés(i) en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et(ii) qu'ils n'ont pas bénéficié, dans la détermination de ce prix, des avantages découlant des ressources qui leurs sont attribuées au titre de leurs missions de service public.

4.2. L'appel d'offres est ouvert selon les spécifications du RPAO à tous les soumissionnaires qui remplissent les conditions ci-après :

- a. ne pas être en état de liquidation judiciaire ou en faillite;
- b. ne pas être frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international;
- c. souscrire aux déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

4.3 Pour soumissionner par voie électronique via COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage, le candidat ou soumissionnaire doit être enregistré sur ladite plateforme et disposer d'un certificat électronique valide.

4.5 Pour soumissionner en ligne via COLEPS, le candidat ou soumissionnaire doit être enregistré sur ladite plateforme et disposer d'un certificat électronique valide.

#### **Article 5: services quantifiables**

Le terme « services quantifiable » désigne notamment les prestations de services concernant entre autres, le gardiennage, le nettoyage ou l'entretien des édifices publics ou des espaces verts, l'entretien ou la maintenance des matériels et équipements de bureau ou d'informatique, l'assurance, à l'exclusion de l'assurance maladie etc. ;.

#### **Article 6: Documents établissant la qualification du Soumissionnaire**

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Produire un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
- b. Fournir les documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire selon la liste prévue dans le RPAO et comprenant notamment, toutes les informations qui leur sont demandées dans le RPAO toutes les informations demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant:

- i. La production de l'extrait des bilans certifiés faisant ressortir le chiffre d'affaires et les résultats ;
- ii. l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières;
- iii. Les marchés exécutés ;
- iv. La disponibilité du matériel indispensable.
- v. Le certificat de catégorisation pour les prestataires de fourniture et services quantifiable, le cas échéant.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- a. L'offre devra inclure pour chacun des fournisseurs, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué pour l'exécution du marché;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans un compte unique. En cas de groupement conjoint, les tâches de chaque membre doivent être précisées et chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans son propre compte.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les

renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

#### **Article 7 : Visite du site des travaux**

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Cette visite lorsqu'elle est exigée dans le RPAO, doit être sanctionnée par une attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire, faisant ressortir une description du site ainsi que les observations sur les conditions d'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est tenu d'autoriser le Soumissionnaire qui en fait la demande et ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, de toute responsabilité pouvant en résulter.

Le soumissionnaire demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut organiser une visite du site des prestations au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

### **B. Dossier d'Appel d'Offres**

#### **Article 8: Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures et /ou services quantifiable faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entreprises et précise les conditions du marché. Outre-le (s) additif (s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO. Il comprend les documents énumérés ci-après :

- Pièce n°1 : l'Avis d'Appel d'Offres rédigé en français et en anglais (AAO)
- Pièce n°2: le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
- Pièce n°3 : le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- Pièce n° 4 : le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Pièce n° 5 : le Cahier des Spécifications techniques de la fourniture qui comprend la liste des fournitures et services connexes le cas échéant, ou les spécifications techniques le cas échéant.
- Pièce n° 6 : le Cadre du Bordereau des prix unitaires et forfaitaires
- Pièce n° 7 : le Cadre du détail estimatif
- Pièce n° 8 : le Cadre des sous-détails des prix unitaires et/ou de la décomposition des prix le cas

échéant

- Pièce n° 9 : le Modèle de marché
- Pièce n° 10 : Les Modèles ou formulaires types à utiliser par les Soumissionnaires, notamment :
  - a. Le Modèle de lettre de soumission ;
  - b. Le Modèle de cautionnement de soumission ;
  - c. Le Modèle de cautionnement définitif ;
  - d. Le cautionnement d'avance de démarrage ;
  - e. Le Modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie ;
  - f. Le modèle d'autorisation du fabricant ;
  - g. Les Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
  - h. Le cadre du planning d'exécution ;
  - i. Le Modèle de fiches de prestations susceptibles d'être sous-traitées.;
- Pièce n° 11 : le formulaire de la charte d'intégrité.
- Pièce n° 12 : le formulaire de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.
- Pièce n° 13 : le Visa de maturité ou tout autre justificatif des études préalables à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, la disponibilité du financement ou l'inscription budgétaire.
- Pièce n° 14 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités par le Ministre en charge des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

#### **Article 9: Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

9.1. a) Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'**Autorité Contractante** par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué indiquée dans le RPAO ou via **COLEPS**. **Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué dans le DAO à toute demande**

**d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.**

9.1.b). Une copie de la réponse de **l'Autorité Contractante**, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres dans un délai maximal de cinq (05) jours.

9. 2. Tout soumissionnaire qui s'estime lésé peut introduire une requête auprès du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué.

En cas d'appel d'offres restreint, le recours doit :

a) à la phase de préqualification, porter sur des demandes de réexamen des conditions de sollicitation, de préqualification ou sur des demandes de réexamen des décisions ou actes pris par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué lors de la procédure de préqualification.

b) Les candidats disposent de cinq (05) jours ouvrables avant la date de dépôt des candidatures et cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats de la préqualification pour introduire leur recours auprès du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, avec copie à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

c) Ce recours n'est pas suspensif.

9.3. Lorsque l'appel d'offres ouvert est la procédure retenue, le recours doit être adressé, entre la publication de l'Avis d'appel d'offres et l'ouverture des plis :

a) au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué avec copie à l'Autorité chargée des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

b) il doit parvenir au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres ;

c) le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours ouvrables pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'Autorité chargée des Marchés Publics et à l'Organisme Chargé de la Régulation des Marchés Publics ;

d) en cas de désaccord entre le requérant et le Maître d'ouvrage ou le Maître d'ouvrage Délégué, le recours est porté par le requérant au Comité chargé de l'examen des recours.

d) ce recours n'est pas suspensif.

#### **Article 10: Modification du Dossier d'Appel d'Offres**

10.1 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres **ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO.**

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué devra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

### **C. Préparation des offres**

#### **Article 11 : Frais de soumission**

Le Soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

#### **Article 12 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

#### **Article 13 : Documents constituant l'offre**

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes:

##### **a. Volume 1 : Dossier administratif**

Il comprend notamment :

a.1. Tous les documents attestant que le soumissionnaire:

- a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur;
- s'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit;
- n'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite;
- n'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international.

a.2. Le cautionnement de soumission établi conformément aux dispositions de l'Article 20 du RGAO;

a.3. L'acte écrit donnant pouvoir au signataire de l'offre d'engager la personne morale soumissionnaire, le cas échéant conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO;

**b. Volume2: Offre technique**

Il comprend notamment :

**b.1. Les renseignements sur la qualification**

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant de la qualification des soumissionnaires et conformément à l'Article 6.1 du RGAO, notamment les spécifications techniques, les références de l'entreprise (prestations similaires), le service après-vente, le matériel et le personnel.

**b.2. Les propositions techniques**

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment:

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus et fiches techniques conformément à l'article 18 du RGAO;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations;

**b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées, renseignées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir:

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- Les spécifications techniques ou clauses techniques Particulières.

**b.4. Commentaires CCAP et CCTP**

Les soumissionnaires formuleront un commentaire sur les spécifications techniques des fournitures, assortis d'éventuelles propositions.

**b.5. la charte d'intégrité**

**b-6- la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales**

**Volume 3: Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir:

- la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle ou formulaire type joint, timbrée au

tarif en vigueur, signée et datée;

- le bordereau des Prix Unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli;
- le détail quantitatif et estimatif dûment rempli;
- le Sous-détails des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.
- L'échéancier prévisionnel de paiements, le cas échéant

Les soumissionnaires devront utiliser à cet effet les pièces et modèles ou formulaires prévus dans le Dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 20.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Cautionnement de Soumission.

13.2. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les soumissionnaires doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

#### **Article 14 : Montant de l'offre**

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des fournitures et services connexes décrits à l'article 1.1 du RPAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés, ainsi que du sous-détail des prix unitaires et de la décomposition des prix forfaitaires présentés par le soumissionnaire le cas échéant.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.

14.2 Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et le CCAP, les prix proposés dans le cadre du sous-détail des prix pour les Fournitures et Services quantifiables, seront présentés de la manière suivante :

a. Pour les fournitures fabriquées au Cameroun :

- i. le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
- ii. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché

est attribué ;

- iii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

c. Pour les fournitures déjà importées, le prix indiqué sera différent de la valeur originelle d'importation de ces fournitures déclarées en douane, et devra inclure toute réduction ou toute marge de l'agent ou du représentant local, ainsi que les coûts locaux y afférents, à l'exclusion des droits de douanes et taxes d'importation déjà payés et/ou restant à payer par le Fournisseur. Par souci de clarté, il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer : (a) leur prix comprenant les droits de douanes et d'importation initiaux, (b) le montant de ces mêmes droits de douanes et d'importation, et (c) leur prix, hors taxes d'importation qui est la différence entre les montants (a) et (b).

- i. le prix des fournitures, incluant leur valeur d'importation initiale et la marge (ou réduction) éventuelle, ainsi que les autres coûts, droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés ou à payer sur ces fournitures ;
  - ii. les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés (justifiés par des documents) ou à payer sur les fournitures déjà importées ;
  - iii. le prix des fournitures obtenu par différence de (i) et (ii) ci avant ;
  - iv. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues au Cameroun si le Marché est attribué ;
  - v. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du projet) spécifiée dans le RPAO.
- d. Pour les services connexes, autres que transports intérieurs et autres services nécessaires pour acheminer les fournitures à leur lieu de destination finale, lorsque de tels services connexes sont requis :
- i. le prix de chaque élément faisant partie des services connexes y compris ;
  - ii. tous les droits de douane, taxes sur les ventes et autres taxes similaires perçues sur les services connexes au Cameroun si le marché est attribué.

14.3. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29 du RGAO.

14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être

précisées. Tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N° 8 du DAO.

14.4. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article.

14.5. Les soumissionnaires indiqueront les rabais consentis dans leurs offres. Par ailleurs, ils préciseront les conditions d'application de ce rabais.

#### **Article 15: Monnaies de soumission et de règlement :**

15.1. le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante:

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables ; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des fournitures et services quantifiables, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et l'entreprise de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

#### **Article 16: Documents attestant de l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

#### **Article 17 : Documents attestant de l'admissibilité des fournitures**

En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux clauses techniques particulières.

#### **Article 18 : Documents attestant de la conformité des fournitures**

18.1. Pour établir la conformité des fournitures et /ou services quantifiables au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures ou services se conforment aux spécifications et clauses techniques ainsi qu'aux normes spécifiées (le cas échéant) dans le Descriptif de fourniture.

18.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux dites spécifications.

18.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, consommables, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et pendant la période précisée au RPAO.

18.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par (le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué) sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

18.5 Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

#### **18.5. Propositions variantes des soumissionnaires**

- a. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.6 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre

tous les renseignements dont le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, spécifications techniques, sous-détails de prix et tous autres détails utiles. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins-disante.

- b. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des fournitures complexes, ces parties de fournitures doivent être décrites dans les Spécifications techniques. Le dossier d'appel d'offres doit préciser de manière claire, la façon dont les variantes doivent être prises en considération pour l'évaluation des offres.

#### **Article 19 : validité des offres**

19.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pour compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, en application de l'Article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte, sera considérée par la Commission de passation des marchés comme non conforme, sauf si le délai de validité du cautionnement de soumission est conforme. Dans ce cas, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé au soumissionnaire pour produire une lettre d'invitation à soumissionner.

19.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité du cautionnement de soumission prévu à l'Article 20 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre son cautionnement de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

19.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué adressera au(x) soumissionnaire(s).

18.4 La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.

#### **Article 20. Réunion préparatoire à l'établissement des offres**

20.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, et en cas de fournitures complexes, le Soumissionnaire

peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieux et dates indiqués dans le RPAO.

20.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

20.3. Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il est possible que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'article 19.4 ci-dessous.

20.4. Le procès-verbal de la réunion auquel est joint la feuille de présence, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

20.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

## **Article 21 Cautionnement de soumission**

21.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira un cautionnement de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, qui fera partie intégrante de son offre.

21.2. Le cautionnement de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué. Le cautionnement de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 19.2 du RGAO.

Pour les prestations relevant des lettres commandes, les chèques certifiés et les chèques-banques sont admis au titre du cautionnement de soumission.

21.3. Toute offre non accompagnée d'un cautionnement de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme incomplète. Le Cautionnement de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établi au nom du mandataire soumettant l'offre.

21.4. Les offres des soumissionnaires non retenues (à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics) seront restituées dans un délai de quinze (15) jours ouvrables dès publication des résultats de l'attribution. Les offres non retirées dans ce délai peuvent être détruites, sans qu'il

y ait lieu à réclamation.

21.5. Les cautionnements de soumission des soumissionnaires non retenus sont restitués dès publication des résultats d'attribution.

21.6. Le cautionnement de soumission de l'attributaire du Marché sera libéré dès que ce dernier aura fourni le Cautionnement définitif requis.

21.7. Le cautionnement de soumission peut être saisi :

a. Si le soumissionnaire :

- i. retire son offre durant la période de validité, ou ;
- ii. n'accepte pas la correction des erreurs en application de l'Article 31 du RGAO ; ou

b. Si, le soumissionnaire retenu :

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'Article 39 du RGAO ;
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'Article 40 du RGAO ;
- iii. Refuse de recevoir notification du marché.

#### **Article 22 : Forme, format et signature de l'offre**

- a. L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.
- b. Les offres, accompagnées des pièces et documents exigés, sont rassemblées dans des fichiers électroniques et regroupées suivant leur nature administrative, technique et financière. Toutefois, s'agissant des pièces administratives elles sont introduites dans COLEPS par les structures émettrices.
- c. Les formats de fichiers choisis pour le dépôt des offres via COLEPS doivent être des formats courants dont l'usage est répandu dans le secteur professionnel comprenant les opérateurs susceptibles d'être intéressés par la consultation, pour une meilleure exploitation.
- d. Les documents et pièces transmis dans la plateforme COLEPS sont revêtus d'une signature électronique à travers l'usage du certificat.

#### **D. Dépôt des offres**

#### **Article 23 : Cachetage et marquage des offres**

23.1 L'offre à fournir par le soumissionnaire comprend trois fichiers électroniques correspondant aux trois volumes administratifs, technique et financier.

Chaque fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu (Offre Administrative, Offre Technique, Offre Financière).

23.2- Parallèlement à l'envoi électronique, les soumissionnaires doivent faire parvenir à l'Autorité Contractante ou au MO/MOD dans les mêmes délais impartis, une copie de sauvegarde de leur offre sur support physique électronique (CD, DVD, Clé USB...). Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'Autorité Contractante ou le MO/MOD. Ce pli, fermé, doit porter la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, ainsi que les références de la consultation.

23.3 Les éléments constitutifs de l'Offre en ligne ou hors ligne du soumissionnaire doivent être les mêmes pour une consultation donnée.

23.4 Lorsque l'appel d'offres fait l'objet d'une ouverture en deux (02) temps, l'enveloppe contenant l'offre financière témoin, marquée comme telle, doit être paraphée par le Président de la commission et transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics séance tenante.

#### **Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres**

- a. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué par l'entremise de leur structure interne de gestion administrative des marchés publics à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- b La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS ou de tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage font foi.
- c. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.
- d. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- e Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation.
- f. Trois modes de soumissions sont possibles :
  - En ligne (online) : seules les soumissions en ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.
  - Hors ligne (offline) : seules les soumissions hors ligne sont acceptées pour cette consultation par

l'Autorité Contractante et font foi.

- En ligne ou hors ligne (on/offline). Les deux modes de soumission sont possibles. Toutefois, il n'est pas possible de soumissionner en ligne et hors ligne pour une même consultation.

Le mode de soumission retenu est précisé dans le RPAO.

**NB** : Au moment de la soumission en ligne, les plis des soumissionnaires sont automatiquement chiffrés ou cryptés c'est-à-dire que leur contenu est rendu illisible.

#### **Article 25: Offres hors délai**

Quel que soit le mode de soumission toute offre parvenue hors délais dans les services du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué après les date et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 24 du RGAO sera déclarée irrecevable par la commission de passation des marchés publics.

#### **Article 26: Modification, substitution et retrait des offres**

26.1 Pour les soumissions en ligne, plusieurs offres peuvent valablement être transmises par un même soumissionnaire avant la date et l'heure limite de réception des offres. Dans ce cas, seule la dernière arrivée et sa copie de sauvegarde correspondante le cas échéant, sera prise en compte lors de l'évaluation, les autres copies de sauvegarde éventuelles devant être retournées sans être ouvertes.

26.2 La modification, le remplacement ou le retrait de la copie de sauvegarde se fait conformément aux dispositions de l'article 26 alinéas 1 à 4.

### **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

#### **Article 27: Ouverture des plis et recours**

27.1 Préalablement à l'ouverture des plis, les offres déposées par voie électronique sont déchiffrées par l'autorité contractante. Le déchiffrement consiste à rendre les offres lisibles et accessibles uniquement pour la Commission de passation des Marchés.

27.2. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, y compris pour les fournitures et services quantifiables de grande importance ou complexes ayant fait l'objet d'une procédure de préqualification.

Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre ou la copie de sauvegarde correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ou la copie de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement ou la copie de sauvegarde » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre

ou de la copie de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ou de la copie de sauvegarde ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres ou les copies de sauvegarde qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées

27.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que la commission de passation des marchés compétente peut juger utile de mentionner. Tous les rabais et variantes de l'offre annoncés lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

27.4. Etant donné qu'une offre ou une copie de sauvegarde qui n'a pas été ouverte et lue à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, ne peut pas être soumise à évaluation, la commission s'assurera systématiquement que toutes les offres reçues ont bel et bien été examinées.

27.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse le cas échéant. Toutefois les informations relatives à ladite composition demeurent internes à la commission. Un extrait du procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence signée par tous les participants est remis à chaque soumissionnaire à sa demande. Enfin seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint la note technique minimale requise sont ouvertes en présence des soumissionnaires concernés

27.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission de passation des marchés met à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics un exemplaire de l'offre de chaque soumissionnaire paraphé par ses soins.

27.7. En cas de recours, le soumissionnaire doit adresser sa requête au Comité d'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué le cas échéant, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre dûment signée par le requérant.

Ce recours qui ne peut porter que sur le déroulement de cette étape, notamment le respect des procédures et la régularité des pièces vérifiées, n'est pas suspensif.

Le cas échéant, l'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet du registre de recours qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

27.8. L'ouverture des plis transmis par voie électronique et ceux présentés sur support papier se fait au cours de la même séance. L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

#### **Article 28 : Caractère confidentiel de la procédure**

28.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

28.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres, la Commission de Passation des Marchés dans la proposition d'attribution, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

28.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 28.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

#### **Article 29: Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué**

29.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, sur proposition de la sous-commission d'analyse, demander aux soumissionnaires, aux administrations ou organismes compétents de donner des éclaircissements sur les offres.

29.2 La demande d'éclaircissements et la réponse sont formulées par écrit ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage dans le DAO, avec copie à l'organisme en charge de la régulation, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission en vue de la rendre plus compétitive n'est recherché, offert ou autorisé. La demande d'éclaircissement doit avoir pour but notamment de retrouver une information contenue dans l'offre, de vérifier l'exactitude des informations fournies par un candidat, le cas échéant, auprès des administrations émettrices, de demander à un soumissionnaire de confirmer la correction d'erreur de calcul ou d'omission découverte, d'apporter des précisions sur les aspects techniques non compris par la sous-commission d'analyse ou sur le contenu du sous-détail des prix, ou, de justifier les prix des offres jugées anormalement basses.

**29.3.** Le délai de réponse accordé aux demandes d'éclaircissement ne saurait excéder sept (07) jours ouvrables.

**29.4.** Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission de Passation des Marchés et de la sous-commission d'analyse pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

### **Article 30 : Détermination de la Conformité des offres**

**30.1.** La Sous-commission d'analyse au préalable procédera à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires et à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

**30.2.** La Sous-commission d'analyse déterminera ensuite si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques. A ce titre, la Sous-commission d'Analyse :

- examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle ;
- évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 12.1.b du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

**30.3.** Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui:

- i. limite de manière substantielle la portée ou l'étendue, la qualité ou les performances des fournitures et services connexes spécifiées dans le marché;
- ii. limite de manière substantielle, en contradiction au Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ou ses obligations au titre du Marché;
- iii. est telle que son acceptation ou sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

**30.4.** Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

**30.5.** Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

### **Article 31 : Critères d'évaluation et de qualification du soumissionnaire**

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères d'évaluation et de qualification stipulés dans le RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la fixation de ces critères.

### **Article 32: Correction des erreurs**

**32.1.** La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous- commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante:

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous- commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé;
- c. S'il y a contradiction entre le prix unitaire indiqué en lettres et en chiffres, c'est le montant en lettre qui fait foi.

**32.2.** Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa caution de soumission saisie.

### **Article 33 : Conversion en une seule monnaie**

**33.1.** Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

**33.2.** La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

### **Article 34: Comparaison des offres**

**34.1.** La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante.

**34.2.** Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé.

**34.3** Sur proposition de la sous-commission d'analyse, le Président de la Commission de Passation de marchés peut demander aux soumissionnaires ou aux administrations et organismes compétents des éclaircissements sur les offres.

**34.4** Dans le cas où une offre est jugée anormalement basse, la Commission de Passation des Marchés propose au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, de demander des justificatifs au soumissionnaire concerné.

Au cas où les justificatifs sont jugés inacceptables, ils sont transmis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, pour avis, en même temps que la demande d'éclaircissement.

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tient compte de l'avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour se prononcer.

#### **Article 35 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux**

**35.1** Lors de la passation d'un marché dans le cadre d'une consultation internationale, une marge de préférence est accordée, à offres équivalentes et dans l'ordre de priorité, aux soumissions présentées par :

- a) Une personne physique de nationalité camerounaise ou une personne morale de droit camerounais ;
- b) Une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaise ;
- c) Une personne physique ou une personne morale justifiant d'une activité économique sur le territoire du Cameroun ;
- d) Un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises.

**35.2** Les offres sont considérées équivalentes lorsqu'elles ont rempli les conditions techniques requises.

**35.3** Pour les marchés de travaux, la marge de préférence nationale est de dix pour cent (10%).

**35.4** La préférence nationale ne peut être appliquée que lorsque le dossier d'appel d'offres le prévoit.

#### **F. Attribution du Marché**

##### **Article 36: Attribution**

**36.1.** Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au Soumissionnaire ayant présenté une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres, (disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante) et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en considérant le cas échéant les remises proposées.

**36.2.** Si l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'attribution se fera selon les prescriptions du RPAO.

36.3-Dans tous les cas, toute attribution d'un marché est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de sa signature

Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée, notamment dans COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le MO dans le DAO.

#### **Article 37 : Droit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure**

37.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler un Appel d'Offres ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Toutefois, lorsque les offres ont déjà été ouvertes, l'annulation est subordonnée à l'accord de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

37.2 Le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué notifie la décision d'annulation ou celle déclarant l'appel d'offres infructueux, au Président de la Commission de Passation des Marchés, avec copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.3 En cas d'allotissement, les dispositions prévues aux alinéas ci-dessus sont applicables à chacun des lots.

#### **Article 38 : Notification de l'attribution du marché**

38.1 Toute attribution d'un marché est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de sa signature. Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec indication de montant et de délai d'exécution, dans le journal des marchés publics de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée, notamment dans COLEPS.

38.2 Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notifiera à l'attributaire du marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué paiera au cocontractant de l'administration au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

#### **Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours**

39.1 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour

la signature de la décision d'attribution et la publication des résultats à compter de la date de réception de la proposition d'attribution finale de la Commission des Marchés compétente, sauf en cas de suspension de la procédure.

**39.2** Dès publication des résultats portant attribution, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué adresse à chaque soumissionnaire qui en fait la demande, un extrait du rapport d'analyse le concernant.

**39.3.** Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics si celle-ci n'a pas été collectée séance tenante. Cette information doit être contenue dans la décision d'attribution

**39.4.** En cas de recours, il doit être adressé, au Comité chargé de l'examen des recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de passation des marchés concernée, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics, et à l'Autorité chargée des marchés publics.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

**39.5** Ce recours peut donner lieu à la suspension de la procédure à l'appréciation de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

#### **Article 40: Signature du marché**

**40.1.** Après publication des résultats, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription du projet de marché par l'attributaire.

**40.2.** Préalablement à la signature du marché dans les conditions visées à l'alinéa ci-dessus, le projet de marché de gré à gré souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis.

**40.3.** Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notifie le marché à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.

**40.4.** L'attributaire du marché dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de publication des résultats pour souscrire le marché ou la lettre-commande. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler la décision d'attribution après mise en demeure de l'attributaire restée sans suite. Dans ce cas, le cautionnement de soumission est saisi et le marché est attribué au candidat classé en seconde position.

#### **Article 41: Cautionnement définitif**

- 41.1.** Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 41.2.** Le cautionnement définitif dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, augmenté le cas échéant du montant des avenants, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ou par une caution personnelle et solidaire.
- 41.3.** Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé, conformément aux textes en vigueur.
- 41.4.** L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG. Dans ce cas, le cautionnement de soumission est saisi par le Maître d'ouvrage.

Pièce n°3 :  
Règlement Particulier de l'Appel d'Offres  
(RPAO)

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A. GENERALITES</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1.1                   | <p><b>A. GENERALITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : <b>Le Directeur Général de l'ARMP.</b></li> <li>- Référence de l'Appel d'Offres :</li> </ul> <p><b>Appel d'Offres National Ouvert n° 01/2026/ARMP/CIPM/2026 du 25 AOUT 2026</b> relatif à l'hébergement sécurisé de l'infrastructure tic critique de production des systèmes d'information de l'ARMP.</p> <p><b>Définition des prestations :</b></p> <p>Les prestations, objet du présent appel d'offres consistent en :</p> <p>2.3. Hébergement sécurisé des services de la plateforme Pridesoft constitués de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un nœud pour le site web ;</li> <li>• un nœud pour l'application Pridesoft ;</li> <li>• un nœud pour la banque des données des marchés publics (Pridesoft DB) ;</li> <li>• un nœud pour la Formation en ligne (MOOC et Certification) ;</li> <li>• un nœud pour le DNS et des outils de supervision ou monitoring ;</li> <li>• un nœud pour la Messagerie ;</li> <li>• un nœud pour les sauvegardes actives des codes sources et de la plateforme de développement ;</li> <li>• un nœud pour les sauvegardes (Backup).</li> </ul> <p>2.2. Le nœud backup a les caractéristiques minimales suivantes ; DD 5TB, RAM 64GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;</p> <p>2.3. Les autres nœuds ont les caractéristiques minimales suivantes DD 3TB, RAM 64 GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;</p> <p>2.4. Les services précédemment cités peuvent être fourni en mode dédié (nœuds redondés sur des sites géographiques différents) ou en Cloud ;</p> <p>2.5. La plateforme doit être fournie avec des outils d'administration distant web et/ou Mobile ;</p> <p>2.6. La plateforme d'hébergement doit intégrer les outils de sécurité (Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit, etc. ...) ;</p> <p>2.7. Les technologies utilisées dans la plateforme à héberger sont : Ubuntu Server, Web Apache Server, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix ;</p> <p>2.8. La licence d'exploitation de l'ensemble des services de cette plateforme doit être de vingt-quatre (24) mois minimum ;</p> <p>2.9. Le support technique associé à la plateforme d'hébergement doit couvrir la durée de validité de la licence ;</p> |

147

| Références du RGAO                 | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                    | 2.10. L'intégration du nouveau module eCaution de Pridesoft ;<br>2.11. La migration des données de la plateforme actuelle vers la nouvelle plateforme le cas échéant ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1.2.                               | Le délai prévisionnel de livraison du service qui est de vingt-quatre (24) mois au moins, à compter de la Date de réception Provisoire des prestations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1.4                                | Objet de la fourniture : l'hébergement sécurisé de son infrastructure TIC critique de production de son Système d'Information.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2.                                 | Les prestations objet de la présente Appel d'Offres sont financées par le budget de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), exercice 2026, imputation budgétaire N°03.07.02.01/236 100.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 4.1                                | L'appel d'offres est ouvert à tous les prestataires justifiant des capacités et compétences leur permettant de réaliser les prestations objet de la présente consultation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 6.1                                | La liste des documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire comprend les pièces prévues au point 12 du présent RPAO.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 6.2                                | En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces <i>L'attestation de domiciliation bancaire</i> (sauf cas de cotraitance conjointe), <i>La quittance d'achat du DAO</i> et le <i>cautionnement de soumission</i> prévues au point 12 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.                                                                                                                                                                        |
| <b>B- DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 9                                  | Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés sis au quatrième (4ème) étage, porte n°6 039 de l'immeuble siège ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <a href="http://www.marchespublics.cm">http://www.marchespublics.cm</a> et <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage, Email : <a href="mailto:servicedesmarches@armp.cm">servicedesmarches@armp.cm</a> . |
| <b>C- PREPARATION DES OFFRES</b>   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 12                                 | La langue de soumission est le français ou l'Anglais.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 13                                 | Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit:<br>le candidat devra produire sous pli scellé une clé USB ou CD/DVD contenant la copie de sauvegarde des trois volumes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                    | <b>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit</b><br>1. <b>Volume 1 : Pièces administratives</b><br>Elles comprendront notamment :<br>a). <i>La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du</i>                                                                                                                                                                                                                                                                |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p><i>mandataire dument désigné (suivant modèle joint) ;</i></p> <p>b). <i>L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (en cas de groupements solidaires) ;</i></p> <p>c). <i>Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</i></p> <p>d). <i>L'attestation de Conformité Fiscale délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.</i></p> <p>e). <i>Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;</i></p> <p>f). <i>L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun sauf disposition contraires prévues par la convention de financement; (en cas de co-traitance conjointe chaque membre du groupement devra fournir l'attestation de domiciliation bancaire afférente au marché, objet du lot dont il est titulaire)</i></p> <p>g). <i>La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de <b>cinquante milles (50.000) francs CFA</b> payable dans le compte <b>CAS-ARMP N°33598860001/94</b> ouvert à la BICEC et représentant les frais d'achat du dossier.</i></p> <p>h). <i>Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de <b>un million (1.000.000) Francs CFA</b> pour chaque lot et d'une durée de validité de 120 jours, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ; <b>Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être conforme aux dispositions de la Lettre-Circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution, et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics</b></i></p> <p>i). <i>Un Certificat de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</i></p> <p>j). <i>Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</i></p> |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p><i>k). Une Copie du registre de commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;</i></p> <p><i>l). un plan et une attestation de localisation certifiés et en cours de validité</i></p> <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, f, h, étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p> <p><b>NB :</b> Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres</p> <p><b>B-Volume 2 : Offre technique</b></p> <p>Elle comprend notamment :</p> <p><b>b1. Les renseignements sur les qualifications</b></p> <p>b1.1 Une lettre de soumission de la Proposition technique (Tableau 6A) ;</p> <p>b1.2 Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le domaine</p> <p><b>b.1.1 Références du soumissionnaire</b></p> <p>a) une liste des marchés réalisés en tant que fournisseur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années doit être fournie avec les noms des Administrations bénéficiaires conformément au formulaire type joint en annexe.</p> <p><i>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</i></p> <p>b) Copies des première et dernière page du contrat ;</p> <p>c) PV de réception définitive ou provisoire ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage ;</p> <p>d) Copie du dernier décompte pour les contrats en cours ;</p> <p>e) Autres justificatifs et à préciser.</p> <p>Dans le cadre de la passation des marchés relevant du seuil des lettres- commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises.</p> <p><i>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence, le CV, le contrat de travail, divers actes de promotion intervenus dans la carrière, le cas échéant</i></p> |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p><b>b.1.2. Personnel</b></p> <p>a) Une liste du personnel à mobiliser dans le cadre des services connexes (installation du matériel et formation des utilisateurs) selon le modèle annexé au DAO</p> <p><b><u>NB : Exiger, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :</u></b></p> <p>a) copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>b) attestation d'inscription aux ordres nationaux le cas échéant;</p> <p>c) curriculum vitae signé ;</p> <p>d) attestation de disponibilité signée ;</p> <p>e) attestations ou contrats de travail</p> <p><b><u>Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres par le service émetteur ou une autorité habilitée.</u></b></p> <p><b>b.2. Proposition technique</b></p> <p>La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur proposition technique comprend :</p> <p>a). les prospectus, catalogues ou dessins à préciser (seuls les documents produits par les fabricants feront foi pour les équipements) ;</p> <p>b). Un justificatif de service après-vente, le cas échéant ;</p> <p>c). le planning d'exécution;</p> <p><b>b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché</b></p> <p>Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « <b>lu et approuvé</b> » des documents ci-après :</p> <p>a) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);</p> <p>b) Les spécifications techniques.</p> <p><b>b 4 Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La charte d'intégrité datée et signée ;</li> <li>▪ La déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales</li> </ul> |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p><i>datée et signée</i></p> <p><b>b. 5. Commentaires CCAP, Spécifications techniques et TDR le cas échéant</b></p> <p>Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les spécifications techniques des fournitures et TDR, assortie d'éventuelles propositions.</p> <p><b>b.6</b> La capacité financière d'un montant de <b>trente millions (30.000.000)</b> ;</p> <p><b>b.7</b> La déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ;</p> <p><b>C. Volume 3 : Offre financière</b></p> <p>Cette enveloppe comprendra :</p> <p><b>c.1. La soumission proprement dite</b>, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p><b>c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires</b> dûment rempli ;</p> <p><b>c.3. Le Détail quantitatif et estimatif</b> dûment rempli ;</p> <p><b>c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires (le cas échéant)</b> ;</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p><b>NB</b> : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p> |
| 14.1                  | <p>Les offres devront être chiffrées en francs CFA et faire ressortir notamment les montants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AIR (Acompte sur Impôt sur le Revenu)</li> <li>- NAP (Net à payer) (HT-AIR)</li> <li>- Impôts : Réglementation en vigueur.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 18.1                  | <p>La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 19                    | <p>Le Montant du cautionnement de soumission s'élève à <b>un million (1.000.000) francs FCFA</b> et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.</p> <p>L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. <b>Sous peine de rejet, la caution de soumission doit</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| Références du<br>RGAO                                 | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | être conforme aux dispositions de la Lettre-Circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution, et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>D- DEPOT DES OFFRES</b>                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                       | <b>MODE DE SOUMISSION</b><br>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>en ligne</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 22                                                    | <p><b>FORME, FORMAT ET SIGNATURE DE L'OFFRE</b></p> <p>Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure : Appel d'Offres National Ouvert n° <u>01AONO/ARMP/CIPM/2026</u> du <u>23/07/24</u> relatif à l'hébergement sécurisé de l'infrastructure critique de production du système d'information de l'ARMP.</p> <p>Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 MO pour l'Offre Administrative ;</li> <li>- 15 MO pour l'Offre Technique ;</li> <li>- 5 MO pour l'Offre Financière.</li> </ul> <p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Format PDF pour les documents textuels ;</li> <li>- JPEG pour les images.</li> </ul> <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.</p> <p>L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO.</p> <p>L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS <b>ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage</b>. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AO concernée sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.</p> <p>Pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse <a href="http://www.marchespublics.cm">http://www.marchespublics.cm</a> ou <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a></p> |
| <b>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 27.                                                   | L'Ouverture des offres aura lieu, le <b>23 SEPT 2026</b> dès 14 heures précises dans la salle du 2ème                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p>étage de l'immeuble siège de l'ARMP à MBALLA II lieu-dit, DRAGAGES.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute offre possédant des documents en noir sur blanc;</li> <li>• les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,</li> <li>• les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.</li> <li>• les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;</li> <li>• les plis non-conformes au mode de soumission ;</li> <li>• Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO,</li> <li>• L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être conforme aux dispositions de la Lettre-Circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution, et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;</li> <li>• Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. Une caution de soumission produite par une compagnie d'assurance pour son propre compte dans une consultation n'est pas admise</li> </ul> |
| 31                    | <p><i>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :</i></p> <p>Il s'agit notamment:</p> <p><b>1) Critères éliminatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence à l'ouverture des plis de la caution de soumission aux dispositions de la lettre</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p><i>Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>FausseS déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces administratives ;</i></li> <li>• <i>Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;</i></li> <li>• <i>Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;</i></li> <li>• <i>Non-respect du format de fichier des offres ;</i></li> <li>• <i>de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</i></li> <li>• <i>de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;</i></li> <li>• <i>de l'absence d'une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'un montant au moins égal à 30.000.000 du chiffre d'affaires annuel moyen projeté sur la durée du marché ;</i></li> <li>• <i>Non-conformité du mode de soumission ;</i></li> <li>• <i>Absence de la charte d'intégrité datée et signée à la dernière page ;</i></li> <li>• <i>Absence de dépôt dans la copie de sauvegarde ;</i></li> <li>• <i>Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée page par page, datée et signée à la dernière page.</i></li> <li>• <i>Non-conformité du matériel proposé à « au moins 20/26 » des caractéristiques techniques</i></li> <li>• <i>Note technique inférieur à 5/7 des critères essentiels ;</i></li> <li>• <i>Disposer d'au moins une référence en matière d'hébergement et sécurisation de plateformes. (Important : toute référence doit être justifiée (les pages de garde et de signature des contrats afférents plus procès-verbal de réception).</i></li> <li>• <i>Absence de certification Pridesoft Intégrateur.</i></li> </ul> <p><i>NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.</i></p> |

| Références du<br>RGAO                                              | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |         |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|---------|--------------------------------------------------------------------|--|--|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------|--|--|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------|---|--------------------------------------------------------|---------|---|------------------------------------------------|---------|---|-------------------------------------------------------------|---------|
|                                                                    | <p>2) <b>Critères essentiels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La présentation de l'offre ;</li> <li>• Les références générales du soumissionnaire ;</li> <li>• Les garanties et service après-vente ;</li> <li>• La qualification et l'expérience des personnels ;</li> <li>• La méthodologie, planning et délai d'exécution ;</li> <li>• Les preuves d'acceptation des conditions de la Lettre-Commande ;</li> <li>• Le matériel.</li> </ul> <p><b>Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée</b></p> <p>1) <b>Critères éliminatoires</b></p> <table border="1"> <tr> <th>N°</th><th>Rubrique</th><th>Oui/Non</th></tr> <tr> <td colspan="3"><b>I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b></td></tr> <tr> <td>1</td><td>Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics<br/><b>NB</b> : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>2</td><td>Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td colspan="3"><b>II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique</b></td></tr> <tr> <td>3</td><td>Non-conformité du matériel proposé à « au moins 20/26 » des caractéristiques techniques</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>4</td><td>Note technique inférieur à 5/7 des critères essentiels</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>5</td><td>Absence de certification Pridesoft Intégrateur</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>6</td><td>Absence d'agrément du fournisseur à exercer dans le domaine</td><td>Oui/Non</td></tr> </table> | N°      | Rubrique | Oui/Non | <b>I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b> |  |  | 1 | Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics<br><b>NB</b> : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. | Oui/Non | 2 | Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) | Oui/Non | <b>II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique</b> |  |  | 3 | Non-conformité du matériel proposé à « au moins 20/26 » des caractéristiques techniques | Oui/Non | 4 | Note technique inférieur à 5/7 des critères essentiels | Oui/Non | 5 | Absence de certification Pridesoft Intégrateur | Oui/Non | 6 | Absence d'agrément du fournisseur à exercer dans le domaine | Oui/Non |
| N°                                                                 | Rubrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Oui/Non |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| <b>I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| 1                                                                  | Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics<br><b>NB</b> : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Oui/Non |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| 2                                                                  | Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Oui/Non |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| <b>II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| 3                                                                  | Non-conformité du matériel proposé à « au moins 20/26 » des caractéristiques techniques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Oui/Non |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| 4                                                                  | Note technique inférieur à 5/7 des critères essentiels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Oui/Non |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| 5                                                                  | Absence de certification Pridesoft Intégrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui/Non |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |
| 6                                                                  | Absence d'agrément du fournisseur à exercer dans le domaine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Oui/Non |          |         |                                                                    |  |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |   |                                                                                                                                                                                  |         |                                                                |  |  |   |                                                                                         |         |   |                                                        |         |   |                                                |         |   |                                                             |         |

| Références du RGAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 7                                                                                                                                                                                                                     | Absence de la charte d'intégrité datée et signée                                                                                                                                                                                          | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 8                                                                                                                                                                                                                     | Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales                                                                                                                                                           | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 9                                                                                                                                                                                                                     | Disposer d'au moins une référence en matière d'hébergement et sécurisation de plateformes. (Important : toute référence doit être justifiée (les pages de garde et de signature des contrats afférents plus procès-verbal de réception)). | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière</b>                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10                                                                                                                                                                                                                    | Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière                                                                                                                                                                              | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 11                                                                                                                                                                                                                    | Absence d'une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'un montant au moins égal à 30.000.000 du chiffre d'affaires annuel moyen projeté sur la durée du marché                                                 | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>IV- Critères éliminatoires d'ordre général</b>                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 12                                                                                                                                                                                                                    | Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces                                                                                                                                                                    | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 13                                                                                                                                                                                                                    | Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;                                                                                                                                                                          | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 14                                                                                                                                                                                                                    | Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années                                                                                                                            | Oui/Non |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>2) Critères essentiels</b>                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | L'évaluation des critères essentiels ou relatifs à la qualification des Soumissionnaires portera à titre indicatif sur :                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les critères et sous-critères essentiels détaillés pour chaque lot,</li> <li>les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b><u>la présentation de l'offre</u></b>                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
| (Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, pagination...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
| Le critère est déclaré « Oui » lorsque les trois (03) sous-critères suivants sont simultanément satisfaits : (i) offre présentée dans l'ordre des pièces prescrit par le RPAO ; (ii) présence d'un sommaire et d'une pagination continue pour chaque volume ; (iii) lisibilité de l'ensemble des documents produits. À défaut d'un seul de ces sous-critères, le critère est noté « Non ». |                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
| <b><u>Expérience</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
| <b>i- <u>Expérience générale</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                           |         |
| Avoir réalisé au moins trois (03) marchés de fournitures et/ou de prestations informatiques exécutés en tant que fournisseur principal ou sous-traitant au cours des trois (03) dernières années précédant la date                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                           |         |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p>limite de dépôt des offres.</p> <p>Le critère est validé « Oui » lorsqu'au moins deux (02) contrats présentés.</p> <p><u>Expérience spécifique en prestations similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)</u></p> <p>Le soumissionnaire doit justifier d'au moins un (01) marché similaire relatifs à l'hébergement sécurisé d'infrastructures TIC et/ou à la fourniture et l'installation de systèmes d'information, exécutés de manière satisfaisante au cours des trois (03) dernières années.</p> <p><i>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a). Copies des premières et dernières pages du contrat ;</li> <li>b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage ;</li> <li>c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser</li> </ul> <p>- <u>Un service après-vente :</u></p> <p>Les Soumissionnaires devront produire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Une garantie sur l'honneur de la disponibilité de l'ensemble du système de production critique pendant toute la durée du marché, soit vingt-quatre (24) mois au moins ;</li> <li>(ii) un personnel qualifié sollicité comprenant au minimum un (01) ingénieur systèmes/réseaux et un (01) technicien support, justifiant chacun d'au moins deux (02) ans d'expérience dans l'administration de plateformes similaires ;</li> </ul> <p><b>NB :</b> Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable. La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente ou prise en compte dans l'offre non validée par l'expert.</p> <p>- <u>Calendrier de livraison</u></p> <p>Le Soumissionnaire produira sur la base des dates réalistes et cohérentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le planning d'exécution ;</li> <li>- le calendrier de réalisation des services connexes (installation, formation des utilisateurs (le cas échéant), maintenance (le cas échéant), ...).</li> </ul> <p>Le critère est validé « Oui » lorsque le calendrier proposé respecte cumulativement les trois (03) sous-critères suivants : (i) cohérence entre le planning de livraison et le délai global de vingt-quatre (24) mois fixé à l'article 1.2 du présent RPAO ; (ii) respect des jalons intermédiaires (installation et mise en service en trente (30) jours au plus, migration des données en quarante-cinq (45) jours au plus, formation des</p> |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |                                            |                       |  |     |     |             |        |  |  |           |  |  |                                 |  |  |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------|-----------------------|--|-----|-----|-------------|--------|--|--|-----------|--|--|---------------------------------|--|--|
|                       | <p>utilisateurs en quinze (15) jours au plus) ; (iii) réalisme du planning au regard des moyens humains et matériels proposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Les preuves d'acceptations des conditions du marché</u></b></li> </ul> <p>Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention lue et approuvée, des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);</li> <li>➤ Les Termes de Références.</li> <li>- <b><u>Personnel (le cas échéant)</u></b></li> </ul> <p>Le personnel minimal à mobiliser comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un (01) chef de projet (Bac+4/5 en informatique, réseaux ou systèmes d'information, cinq (05) ans d'expérience minimum) ;</li> <li>- un (01) ingénieur systèmes/réseaux (Bac+3/5, trois (03) ans d'expérience minimum) ;</li> <li>- un (01) technicien support (Bac+2, deux (02) ans d'expérience minimum).</li> </ul> <p>Le critère est validé « Oui » lorsque l'ensemble de ces postes est pourvu et que les pièces justificatives prévues sont produites pour chaque profil ; à défaut d'un seul poste ou d'une seule pièce, il est noté « Non ».</p> <p><b><u>NB : le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>2. curriculum vitae signé ;</li> <li>3. attestation de disponibilité signée ;</li> <li>4. attestations ou contrats de travail</li> </ol> <p><b><u>Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois.</u></b></p> <p><b><u>NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable. La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente et ni prise en compte.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Matériels à mobiliser (le cas échéant)</u></b></li> </ul> <p>Disposer d'une infrastructure d'hébergement certifiée (Tier III minimum) ou justifier d'un accord de partenariat avec un data center de même niveau.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Caractéristiques techniques</u></b></p> <table border="1"> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th><th rowspan="2">Caractéristiques minimales des équipements</th><th colspan="2">Conformité de l'offre</th></tr> <tr> <th>oui</th><th>non</th></tr> <tr> <td rowspan="3">Nœud Backup</td><td>DD 2TB</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>RAM 32 GB</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Processeur 4 cœurs vitesse 3Ghz</td><td></td><td></td></tr> </table> | Désignation | Caractéristiques minimales des équipements | Conformité de l'offre |  | oui | non | Nœud Backup | DD 2TB |  |  | RAM 32 GB |  |  | Processeur 4 cœurs vitesse 3Ghz |  |  |
| Désignation           | Caractéristiques minimales des équipements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |                                            | Conformité de l'offre |  |     |     |             |        |  |  |           |  |  |                                 |  |  |
|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | oui         | non                                        |                       |  |     |     |             |        |  |  |           |  |  |                                 |  |  |
| Nœud Backup           | DD 2TB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |                                            |                       |  |     |     |             |        |  |  |           |  |  |                                 |  |  |
|                       | RAM 32 GB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |                                            |                       |  |     |     |             |        |  |  |           |  |  |                                 |  |  |
|                       | Processeur 4 cœurs vitesse 3Ghz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |             |                                            |                       |  |     |     |             |        |  |  |           |  |  |                                 |  |  |

| Références du RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                  |                                                                                        |                                                                  |                     |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|
|                    |                                                                                        | Bande passante 1GHz/s (internet et réseau privé).                                      |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Technologies: Ubuntu Server, serveur Web Apache, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-malware                                                                           |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-DDoS                                                                              |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-virus,                                                                            |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-Rootkit                                                                           |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Outil d'administration                                                                 |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | licence 2 ans                                                                          |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | DD 1TB                                                                                 |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | RAM 32 GB                                                                              |                                                                  |                     |
|                    | 7 Autres nœuds (site web – Application – BD – MOOC – DNS – Codes sources – Messagerie) | Processeur 4 cœurs vitesse 3Ghz                                                        |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Bande passante 1GHz/s (internet et réseau privé).                                      |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Technologies: Ubuntu Server, serveur Web Apache, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-malware                                                                           |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-DDoS                                                                              |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-virus,                                                                            |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Anti-Rootkit                                                                           |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Outil d'administration                                                                 |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | licence 2 ans                                                                          |                                                                  |                     |
|                    |                                                                                        | Support technique                                                                      | Assuré par l'hébergeur sur la plateforme et sur les services     |                     |
|                    |                                                                                        | Intégration                                                                            | Intégration du nouveau module eCaution                           |                     |
|                    |                                                                                        | Migration des données                                                                  | Migration des données de la plateforme actuelle vers la nouvelle |                     |
|                    |                                                                                        | Formation des Administrateurs                                                          | Administration avancée Ubuntu Serveur et PostgreSQL              |                     |
|                    |                                                                                        |                                                                                        |                                                                  | 75 % (20/26) de Oui |

## F- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 36.1                             | Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée <i>la moins disante</i> ou la mieux-disante le cas échéant après application des remises proposées le cas échéant. |
| 36.2                             | <i>Au cas où un soumissionnaire serait proposé attributaire de plusieurs lots, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lots. [si non préciser un autre mode].</i>                                                   |
| 36.3                             | <i>La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante : [préciser le cas échéant, un autre mode que celui le plus économiquement avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]</i>                                                                                                                                              |
| <b>D-Cautionnement définitif</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| Références du<br>RGAO | Description de la disposition du RPAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 39                    | <p>Le taux du cautionnement définitif est de : <b>cinq (05) %</b> du montant toutes taxes comprises du marché.</p> <p>Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 40                    | <p><b>Principes Ethiques</b></p> <p>Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante</p> <p>(i) est coupable de "<b>corruption</b>" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et</p> <p>(ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.</p> <p>(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière</p> |

Pièce n°4 :

Cahier des Causes Administratives Particulières  
(CCAP)

# **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

## **Chapitre I : Généralités**

### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'hébergement sécurisé de l'infrastructure TIC de production du système d'information de l'ARMP suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis Quantitatif et Estimatif.

### **Article 2 : Procédure de passation du marché**

Le présent marché est passé après Appel d'Offres n° \_\_\_\_\_/AONO/ARMP/CIPM/2026 du \_\_\_\_\_.

### **Article 3 : Attributions et nantissement**

#### **3.1. Attributions (Cf. code des marchés publics)**

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- **Le Maître d'Ouvrage est le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)** : il signe le marché, ordonne le paiement des prestations, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation et au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent ;
- **Le Chef de service du marché est le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) de l'ARMP**. Il s'assure de la bonne exécution des obligations contractuelles. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est responsable de la direction générale de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges. Il apporte au Maître d'Ouvrage, une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de la réception des travaux objet du marché
- **L'Ingénieur du marché est Chef Service Chargé de la Sécurisation des Systèmes d'Information et du Support de la Direction des Systèmes d'Information de l'ARMP** : il est accrédité par le Maître d'Ouvrage, pour le suivi de l'exécution du marché sous la supervision du

Chef de Service du marché à qui il rend compte ;

- **L'organisme chargé du contrôle externe des marchés publics** est le Ministère en charge des marchés publics. Le Ministère des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.
- **Le cocontractant de l'Administration ou le titulaire du marché** est \_\_\_\_\_, il est chargé de l'exécution des prestations prévues dans le marché ;

### **3.2. Nantissement**

Aux fins d'application du régime de nantissement prévu à l'article 150 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, les attributions sont définies comme suit :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué**;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **Le Chef de Service du marché**;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : **l'Agent Comptable de l'ARMP** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est **Le Chef de Service du marché et/ou l'Ingénieur du Marché**

### **Article 4 : Langue, lois et règlements applicables**

4.1. La langue utilisée est le **Français** ou l'**Anglais**.

4.2. Le titulaire ou le prestataire s'engage à observer les lois et règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si, les règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### **Article 5 : Normes**

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques, ou dans les clauses techniques particulières le cas échéant, et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun, cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le cocontractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

44

## **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont complémentaires. Elles sont classées par ordre de priorité : *[A adapter selon les cas]*

1. la soumission ou l'acte d'engagement ;
2. L'offre du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP), aux termes de référence (TDRS) le cas échéant, aux spécifications techniques de la fourniture (DF) ou aux clauses techniques des prestations, le cas échéant
3. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques des fournitures (ST) ;
5. le devis ou le détail estimatif (DQE) ;
6. le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
7. le sous-détail des prix Unitaires (SDPU) et le cas échéant la décomposition des prix forfaitaires ;
8. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fourniture et de services quantifiables ;
9. le cahier des clauses administratives générales (CCAG) auquel il est spécifiquement assujéti.
10. Tout autres documents utiles (les Procès-Verbaux (PV) de négociation, les CST, les Plans, les Stratégies de gestion et Plans de mise en œuvre Environnemental Social, Hygiène et Sécurité (ESHS), le Code de Conduite ESHS, l'analyse de la valeur du projet le cas échéant, etc.).
11. La charte d'intégrité ;
12. La déclaration d'engagement social et environnemental

## **Article 7 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après : *[A adapter selon la liste non exhaustive] textes à hiérarchiser.*

1. La loi n°92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
2. la loi n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
3. la loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence
4. La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
5. La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
6. la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de la transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

7. la loi n° 2024/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
8. la loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun
9. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
10. Le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
11. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics ;
12. Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
13. L'arrêté mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fournitures en vigueur ;
14. La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
15. La circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2026 ;
16. La circulaire n°000002 du 19 février 2026 rappelant certaines dispositions relatives à la dématérialisation des Marchés Publics ;
17. La lettre-circulaire n° 000003/LC/PRC/MINMAP/CAB du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur capacité financière dans le cadre de l'exécution des Marchés Publics ;
18. Le communiqué n°0431/MINFI/DGD du 25 mars 2026 relatif au dédouanement des téléphones portables, tablettes et terminaux numériques ;
19. Tout autres textes lois et règlements en vigueur dans la République du Cameroun.

#### **Article 8 : Communication**

Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- a. Dans le cas où le cocontractant est le destinataire : Madame/Monsieur: *[A préciser]* .....

Madame/Monsieur le : *[A préciser]*\_\_\_\_\_

• BP \_\_\_\_\_

• Téléphone : \_\_\_\_\_

*44*

• Fax : \_\_\_\_\_

Passé le délai de 15 jours fixé dans le CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de : *[A préciser, celle-ci doit être dans la sphère géographique du projet]*.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué en est le destinataire :

Madame/Monsieur le : *[A préciser]* \_\_\_\_\_

• BP \_\_\_\_\_

• Téléphone : \_\_\_\_\_

• Fax : \_\_\_\_\_

avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de service, et à l'ingénieur.

## Chapitre II : Exécution des prestations

### Article 9 : consistance des prestations *[à préciser cf. Spécifications Techniques]*

Les prestations, objet de la présente Appel d'Offres consistent en :

- Hébergement sécurisé des services de la plateforme Pridesoft constitués de :
  - un nœud pour le site web ;
  - un nœud pour l'application Pridesoft ;
  - un nœud pour la banque des données des marchés publics (Pridesoft DB) ;
  - un nœud pour la Formation en ligne (MOOC et Certification) ;
  - un nœud pour le DNS et des outils de supervision ou monitoring ;
  - un nœud pour la Messagerie ;
  - un nœud pour les sauvegardes actives des codes sources et de la plateforme de développement ;
  - un nœud pour les sauvegardes (Backup).
- Le nœud backup a les caractéristiques minimales suivantes : DD 5TB, RAM 64GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;
- Les autres nœuds ont les caractéristiques minimales suivantes DD 3TB, RAM 64 GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;
- Les services précédemment cités peuvent être fourni en mode dédié (nœuds redondés sur des sites géographiques différents) ou en Cloud ;
- La plateforme doit être fournie avec des outils d'administration distant web et/ou Mobile ;
- La plateforme d'hébergement doit intégrer les outils de sécurité (Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit, etc. ...) ;
- Les technologies utilisées dans la plateforme à héberger sont : Ubuntu Server, Web Apache Server, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix ;
- La licence d'exploitation de l'ensemble des services de cette plateforme doit être de vingt-quatre (24) mois minimum ;

- Le support technique associé à la plateforme d'hébergement doit couvrir la durée de validité de la licence ;
- L'intégration du nouveau module eCaution de Pridesoft ;
- La migration des données de la plateforme actuelle vers la nouvelle plateforme le cas échéant ;
- La formation d'au moins deux personnels de la Direction des Systèmes d'Information sur l'administration avancée d'Ubuntu Server et du SGBD PostgreSQL.

#### **Article 10 : Lieu et délai de livraison ou d'exécution**

10.1. Le lieu de livraison ou d'exécution des prestations est : **L'Agence de Régulation des Marchés Publics.**

10.2. Le délai de livraison ou d'exécution des prestations objet du présent marché est de **trente (30) jours maximum.**

10.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **Article 11 : Obligations du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué**

11.1. Le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est responsable de l'acquisition et de la mise à disposition du site ainsi que des facilités pour son accès, de la possession, de l'utilisation et de l'accès à toutes les autres zones raisonnablement nécessaires à la bonne exécution du Marché. Il doit fournir au Cocontractant les facilités pour l'accès aux sites des projets. Pour les sites éloignés au siège du Maître d'Ouvrage, les frais de transports pour leur accès sont à la charge du Cocontractant.

11.2 Le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué devra obtenir à ses frais les autorisations, agréments et licences auprès des autorités locales, régionales ou nationales ou des services publics compétents, nécessaires à l'exécution du Marché, et qui relèvent de ses obligations.

11.3. Si le cocontractant de l'administration en fait la demande, le Maître d'ouvrage ou le *Maître d'Ouvrage Délégué* fera tout son possible pour l'aider à obtenir à temps et avec toute la diligence requise auprès des administrations ou services publics locaux, régionaux, nationaux, les permis, autorisations et licences nécessaires à l'exécution du Marché requis par ces organismes pour le cocontractant, ses sous-traitants ou le personnel du cocontractant ou de ses sous-traitants selon les cas.

11.4 Le Maître d'Ouvrage assure au cocontractant protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

#### **Article 12 : Ordres de service**

12.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie, à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur.

12.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.

12.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront signés par le Chef de service et notifiés par l'Ingénieur.

12.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.

12.5. Le prestataire dispose d'un délai de dix (10) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

### **Article 13 : Matériel et personnel du cocontractant**

#### **13.1. Le Personnel**

Le fournisseur est tenu d'utiliser le personnel proposé dans l'offre dans le cadre de la réalisation des services connexes, le cas échéant Comme suit : *[A préciser]*.

#### **13.2. Remplacement du personnel clé (le cas échéant)**

Toute modification, même partielle, apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ou du Chef de service du marché. En cas de modification, le cocontractant le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront préalablement soumises à l'agrément écrit du Maître d'Œuvre ou de l'ingénieur le cas échéant dans les jours x..... (jours à préciser) qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

Le Maître d'Œuvre ou l'ingénieur le cas échéant disposera de x..... jours (à préciser) pour notifier par écrit son avis au Chef de service du Marché. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le cocontractant dont la qualification serait insuffisante.

Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 41 ci-dessous ou d'application de pénalités *[A préciser]*.

Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage pour approbation préalable.

#### **13.3. Retrait du personnel (le cas échéant)**

Après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, le Chef de service du marché peut demander au cocontractant de retirer une personne faisant partie de ses effectifs, en donnant les motifs de sa requête, le Cocontractant veillera à ce que cette personne quitte le site dans les dix jours et qu'elle n'ait plus aucun rapport avec le travail dans le cadre du Marché. Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais

du cocontractant dans un délai maximum de quinze (15) jours.

#### **13.4. Représentant du cocontractant**

Dès notification du marché et en cas de mandataire, le cocontractant désigne une personne physique qui le représente vis-à-vis de l'Administration pour tout ce qui concerne l'exécution du projet.

Cette personne chargée de la coordination des tâches afférentes aux prestations, doit disposer de pouvoirs suffisants pour prendre sans délai les décisions nécessaires à la bonne marche du projet.

#### **13.5 Législation du travail**

Le Cocontractant devra se conformer à la législation du travail en vigueur au Cameroun incluant la législation relative à l'embauche, la santé, la sécurité, la protection sociale, à l'HIMO, au quota de ressources locales à mobiliser.

Le cocontractant devra fournir le logement, l'assistance médicale, la nourriture et les installations sanitaires au personnel vivant dans les bases vie du cocontractant, en se conformant aux exigences des Spécifications se rapportant aux Conditions sociales et sanitaires de la main d'œuvre.

Dans les relations avec son personnel et le personnel de ses sous-traitants, qui seront employés ou participeront à l'exécution du Marché, le cocontractant devra respecter les fêtes nationales, jours fériés légaux, fêtes religieuses ou autres coutumes, ainsi que toutes les lois et toutes les réglementations locales applicables en matière de droit du travail.

Sauf disposition contraire du Marché, si le cocontractant estime nécessaire d'effectuer des prestations de nuit ou pendant les jours fériés afin de respecter les Niveaux de service et le Délai d'achèvement contractuel, et s'il demande son consentement au Maître d'ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué à cet effet (si un tel consentement est requis), le Maître d'ouvrage ne devra pas lui refuser ce consentement sans motif valable.

Le cocontractant aura la responsabilité d'obtenir tous les permis et/ou visas nécessaires de la part des autorités compétentes, afin que toute la main-d'œuvre et tout le personnel devant être employés sur le Site puissent entrer et séjourner en situation régulière au Cameroun.

Le cocontractant devra fournir à ses propres frais les moyens nécessaires afin de rapatrier tous les membres de son personnel et du personnel de ses sous-traitants travaillant sur le Site, dans les pays où ils ont été respectivement recrutés pour l'exécution du Marché ; il devra également pourvoir, à ses propres frais, à leur séjour temporaire sur place, entre la date à laquelle ils cesseront d'être employés à l'exécution du Marché et la date programmée pour leur rapatriement.

#### **13.6. Matériel proposé dans l'offre**

Le cocontractant utilisera le matériel approprié proposé dans l'offre pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

#### **Article 14 : Rôles et responsabilités du cocontractant**

14.1 Le cocontractant a pour mission d'exécuter la fourniture des biens sous le contrôle de l'ingénieur ou du Maître d'œuvre ( à préciser le cas échéant) et de remplir ses obligations de façon diligente, efficace et économique, tels que décrits dans les Spécifications techniques ou les clauses techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément au présent marché aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux techniques et pratiques généralement acceptées dans le domaine d'activité concerné par le marché. Il est tenu notamment d'effectuer (s'il y a lieu) les essais et analyses, de déterminer, de choisir, d'acheter, et approvisionner tous les outillages, matériaux et fournitures nécessaires pour l'exécution des prestations. Il est tenu d'engager tout le personnel utile spécialisé ou non.

Le cocontractant est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué de la qualité des prestations, de la sécurité des fournitures, de leur transport jusqu'au site de livraison, de leur parfaite adaptation aux besoins de la commande concernée, de la bonne exécution des prestations et des prestations et interventions effectués par les sous-traitants agréés.

Il a l'obligation de remettre en état les ouvrages et matériels détériorés du fait de ses prestations et de se conformer à la législation en vigueur au Cameroun concernant le respect de l'environnement. Il devra exécuter toutes les fournitures spécifiées dans le CST et se conformer aux textes et directives mentionnés

14.2. Le cocontractant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

#### **Article 15 : Brevet**

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant des prestations ou de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

#### **Article 16 : Transport, assurances et responsabilité civile**

##### **16.1. Emballage pour le transport**

Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

##### **16.2. Assurances**

Le fournisseur devra, à ses propres frais, contracter et maintenir en vigueur dans un délai de quinze (15) jours

à compter de la notification du marché, les assurances pendant toute la durée d'exécution du Marché. L'identité des assureurs et la forme des polices seront soumises à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Les assurances ci-après devront être fournies, aux montants, franchises et sous les autres conditions stipulées dans les spécifications techniques : [à l'appréciation du Maître d'ouvrage eu égard à la nature et l'envergure des prestations du marché].

- a). **Assurance tous risques chantier ou des opérations d'assemblage** : couvrant la perte ou les dommages causés aux installations sur le site, survenant avant l'achèvement des installations, avec une extension de garantie couvrant la responsabilité du fournisseur au titre de la perte ou des dommages survenant pendant la période de garantie, aussi longtemps que le fournisseur restera sur le site pour exécuter ses obligations pendant la période de garantie.
- b). **Assurance de responsabilité civile vis-à-vis des tiers** : couvrant les risques de dommages corporels causés à des tiers ou les risques de décès de tiers (y compris le personnel du Maître d'Ouvrage) et les risques de perte ou de dommages causés à des biens, survenant en relation avec la fourniture et le montage des installations, le cas échéant.
- c). **Autres assurances [A adapter selon le cas]** : Toutes autres assurances qui pourront être spécifiquement convenues entre les parties au marché sont présentées, telles qu'énumérées dans l'annexe mentionnée ci-dessus.

En tout état de cause, la police doit couvrir tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers ou aux ouvrages du lendemain de sa souscription, à la réception définitive des prestations.

Si le cocontractant s'abstient de contracter et /ou de maintenir les assurances visées ci-dessus, le Maître d'ouvrage pourra contracter ces assurances et les maintenir en vigueur, et déduire de temps à autres, de toute somme due au cocontractant en vertu du marché, toute prime que le maître d'ouvrage aura payée à l'assureur, ou recouvrer autrement le montant de la prime ainsi payée sera considéré comme si c'était une dette due par le cocontractant.

Le cocontractant devra veiller à ce que son ou ses sous-traitants souscrivent et maintiennent en vigueur, dans toute la mesure nécessaire, des polices d'assurance appropriées couvrant leur personnel, leurs véhicules et les prestations exécutées par eux en vertu du marché, à moins que ces sous-traitants ne soient couverts par les polices contractées par le cocontractant.

#### **Article 17 : Essais et services connexes**

Le cocontractant est tenu d'avoir ses propres ateliers d'essais permettant d'exécuter tous les essais d'identification et de mise en fonctionnement des fournitures définis dans le CST. Lesdits essais dans ces ateliers sont assurés par le personnel et le matériel du cocontractant

*Zif*

Les essais et services connexes concernent [Préciser les dispositions particulières le cas échéant, notamment sur] :

1. L'opération de mise en œuvre ;
2. La documentation technique à fournir ;

#### **Article 18 : Service après-vente et consommables**

Le Cocontractant aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de six (06) mois à compter de la date de réception définitive :

1. Un représentant permanent dûment mandaté ;
2. Des ateliers de réparation, le cas échéant ;
3. Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et/ou accessoires qu'il a fournis ;
4. Un stock suffisant de pièces de rechange ou de consommables.

### **Chapitre III : De la réception des prestations**

#### **Article 19 : Documents à fournir avant la réception technique**

Le cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué les documents suivants [Préciser dispositions particulières le cas échéant] :

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
2. Notification ou bordereau de la livraison ;
3. Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur agréé ;
4. Certificat d'origine ;
5. Le plan de récolement (pour le réseau), le cas échéant ;
6. Le rapport détaillé de paramétrage et de déploiement (pour le réseau, la fourniture et l'installation d'un logiciel), le cas échéant.
7. Copie Cautionnement définitif.
8. Copie assurance le cas échéant

#### **Article 20 : Réception provisoire**

##### **20.1. Opérations préalables à la réception.**

Avant la réception provisoire, le cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage

Délégué, avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception. Cette visite comprend entre autres opérations : [Lister les opérations]

20.1.1 La commission de réception ou un technicien désigné à cet effet, procède aux vérifications en qualité et en quantités, (à préciser soit dans les usines de fabrication et les modalités le cas échéant, ateliers d'essais, magasins ou lieux d'exécution des prestations du cocontractant, ateliers d'essais des structures publics de l'Etat, soit dans les sites des Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué).

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ et signé par le Maître d'œuvre le cas échéant, l'Ingénieur et le Cocontractant.

20.1.2 Lorsque ces opérations sont effectuées par un technicien, celui-ci établit un procès-verbal portant proposition d'acceptation, de mise à réparer, à bonifier ou de rejet, qui est transmis à la commission pour décision.

20.1.3 La commission de réception technique ou le technicien commis à cette tâche, doit se limiter à vérifier la conformité des spécifications techniques.

En matière de réception technique, la commission prend une des décisions suivantes concernant tout ou partie de la prestation :

- a. Elle accepte en qualité et en quantité la prestation et, dans ce cas, sa décision est immédiatement exécutoire ;
- b. Elle constate que la prestation n'est pas conforme et en prononce le rejet. Toutefois, dans cette hypothèse, elle peut admettre soit que la prestation soit mise en conformité, soit qu'elle fasse l'objet d'une réfection. Le rejet de la prestation est notifié au Cocontractant par lettre recommandée ou simple lettre contre décharge s'il n'a pas signé le procès-verbal concluant à cette décision.

## **20.2. Réception Provisoire**

Le cocontractant est tenu de faire connaître au Chef de service du marché au plus tard [A préciser] jours avant l'expiration du délai contractuel, la date à laquelle il souhaite que soit réceptionné les fournitures.

La réception provisoire sera prononcée aussitôt après la livraison des fournitures objet du présent marché et les Opérations préalables à la réception.

La Commission après vérification des spécifications technique et mise en fonctionnement des équipements examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

Pour les marchés comportant plusieurs tranches, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué procédera à la réception provisoire des fournitures de la tranche considérée. Cette réception conditionnera le début de la tranche conditionnelle suivante.

La visite de réception est sanctionnée par la signature, séance tenante, par tous les participants d'un procès-

verbal de réception mentionnant si elle est prononcée ou non et le cas échéant, les réserves à lever, assorties de délais, avant de prononcer ladite réception.

Au cas où la réception n'est pas prononcée, le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant de prononcer ladite réception. Au cas où la réception n'est pas prononcée le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant la prononciation de ladite réception.

Pour être valable, le procès-verbal de réception doit être signé par les deux tiers 2/3 au moins des membres de la commission dont le Président.

### **20.3. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit à titre indicatif :**

*La Commission de réception sera composée des membres suivants [à titre indicatif] :*

**Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;**

**Rapporteur : Le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur du marché (en cas d'absence de Maitrise d'œuvre) ;**

**Membres :**

- **Le Chef de Service du marché ou son représentant ;**
- **L'Ingénieur du marché (en cas de présence de Maitrise d'œuvre) / Rapporteur [en cas d'absence de maîtrise d'œuvre];**
- **Le comptable matière du Maître d'Ouvrage conformément à la circulaire portant application de la loi n° 2024/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026.**

**Observateur : Le représentant du MINMAP ;**

**Invité : Le Cocontractant ;**

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de réception. Le cocontractant ou le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter) par (*Quorum à préciser*). Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

### **20.4. Réceptions partielles**

Le cocontractant pourra selon que la nature des prestations ou la force majeure l'exige, demander des réceptions partielles. Dans ce cas, la commission chargée des réceptions partielles sera la même que celle devant effectuer la réception provisoire. Un procès-verbal de réception partielle sera rédigé et signé par toutes les parties [Indiquer s'il est prévu des réceptions partielles]

### **20.5. Début de la période de garantie**

La durée de garantie est de **six (06) mois** à compter de la date de réception provisoire des prestations. Pendant la période de garantie, le Fournisseur est tenu de remplacer à ses frais les services défectueux, c'est-à-dire

*24*

assuré dans les **dix (10) jours de la notification du dysfonctionnement** par le Maître d'Ouvrage et sur le lieu d'emploi.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de facturer au Fournisseur les frais correspondants au manque à gagner résultant de l'arrêt du service pendant la période de garantie.

#### **20.6. Prise de possession des fournitures**

Toute prise de possession des fournitures doit être précédée d'une réception partielle ou provisoire. Toutefois, s'il y a urgence, la prise de possession peut intervenir antérieurement à la réception, sous-réserve de l'établissement d'un état des lieux contradictoire.

#### **20.7 : Rejet**

Lorsque la Commission juge que les prestations appellent les réserves telles qu'il ne lui apparaît possible d'en prononcer ni la réception partielle ni la réception avec réfaction, le Chef de service du marché notifie une décision motivée de rejet.

Le Cocontractant dispose de quinze (15) jours pour présenter ses observations ; Passé ce délai, il est réputé avoir accepté la décision du Chef de service du marché. Si le Cocontractant formule des observations, celui-ci dispose ensuite de quinze (15) jours pour notifier une nouvelle décision, après avis de la Commission de réception, le cas échéant ; à défaut d'une telle notification, le Chef de service du marché est réputé avoir accepté les observations du Cocontractant.

En cas de rejet, le Cocontractant est tenu de rembourser les avances et acomptes déjà perçus.

### **Article 21 : Documents à fournir après réception provisoire**

Le Cocontractant remettra au Maître d'œuvre le cas échéant ou à l'ingénieur du marché dans les trente jours suivant la date de réception provisoire de l'ensemble des prestations les documents ci-après :

- *[Indiquer si la liste des documents à fournir dans un délai de 30 jours après la réception provisoire]*
- *[Indiquer le montant à retenir sur la caution en termes de pénalité pour non-fourniture desdits documents].*

### **Article 22 : Garantie contractuelle**

#### **22.1. Délai de garantie**

La durée de garantie est de **six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.**

Le Cocontractant garantit que les équipements livrés en exécution du marché sont neufs.

#### **22.2. Obligations pendant la période de garantie**

Pendant la période de garantie, le Cocontractant doit maintenir à ses frais le matériel en état de

fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix (10) jours de la notification de la panne par l'Administration et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel pour toutes les pannes consécutives à des vices de construction ou à des défauts de fabrication qui apparaissent dans l'équipement.

Si après réception provisoire, le cocontractant ne s'est pas conformé dans un délai de quinze (15) jours (préoccupation) aux prescriptions d'un ordre de service concernant les réparations ou réfections éventuelles, le Chef de service du marché sera en droit de les faire exécuter par ses propres ouvriers ou par un autre fournisseur et d'en recouvrer le montant aux dépens du cocontractant par déduction sur toutes sommes dues, garantie ou à devoir à ce dernier dans le cadre du marché.

### **Article 23 : Réception définitive**

23.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de **quinze (15) jours** à compter de l'expiration du délai de garantie.

23.2. La composition de la commission ainsi que la procédure de réception définitive sont les mêmes que celles de la réception provisoire.

23.3. Le Maître d'œuvre *[sera ou ne sera pas]* membre de la commission.

23.4- Le marché est clôturé définitivement dans les conditions fixées à l'article 32 alinéa 3 du présent CCAP concernant le *Décompte général et définitif*

## **Chapitre IV : Clauses financières**

### **Article 24 : Montant du marché**

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail estimatif est le prix fixé dans la lettre de soumission tel qu'il ressort du *[Détail ou devis estimatif]* ci-joint. Ce montant est de *(en chiffres) (en lettres) francs CFA* toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de l'AIR : \_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de la TSR, le cas échéant : ----- (\_\_\_\_) francs CFA n'est applicable que pour les marchés passés avec les titulaires dont le siège est basé à l'étranger ;
- Net à percevoir = Montant net déduit de tous les impôts et taxes : \_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA.

### **Article 25 : Garanties ou cautions**

Le cocontractant devra fournir les garanties décrites ci-après émanant d'organismes financiers agréés par le Ministre chargé des finances en faveur du Maître d'Ouvrage ou du *Maître d'Ouvrage Délégué* dans les délais, pour le montant, selon la manière et sous la forme indiquée ci-après :

### **25.1. Cautionnement définitif**

- a) Le cautionnement définitif sera constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.

Son montant est fixé à **cinq (05) % du montant TTC** du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

- b) La garantie sera libellée dans la ou les monnaie(s) du Marché, ou dans une monnaie librement convertible satisfaisant le Maître d'ouvrage ou le *Maître d'Ouvrage Délégué*, et devra suivre l'un des modèles fournis dans le Dossier d'appel d'offres [caution d'un établissement bancaire, chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale]
- c) Les modes de substitution du cautionnement prévus conformément à l'article 140 du code des marchés publics
- b) Le cautionnement définitif sera restitué consécutivement par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué après demande du cocontractant.
- c) Les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur.

### **25.2. Cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie**

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement de bonne exécution sera effectuée dans un délai de 30 jours calendaires après la réception définitive des prestations sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après expiration du délai de garantie.

A l'expiration d'un délai de 30 jours calendaires, les cautionnements cessent d'avoir effet ; l'organisme compétent est tenu de restituer ces cautionnements ou de libérer la retenue de garantie ou le cautionnement de bonne exécution sur simple demande du cocontractant de l'administration ; sauf si le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a dûment signifié à la caution du cocontractant qu'il n'a pas honoré toutes ses obligations.

Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par main levée délivrée par le Maître

d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué.

#### **Article 26 : Lieu et mode de paiement**

Les paiements au titre du présent marché seront effectués par virement bancaire au nom du prestataire de la manière suivante :

Pour les règlements en francs CFA, soit (*montant net à mandater en chiffres et en lettres*), par crédit au compte N° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du prestataire \_\_\_\_\_

a. A la banque \_\_\_\_\_

b. Pour les règlements en devises, (*le cas échéant*) soit (*montant net à mandater en chiffres et en lettres*), par crédit au compte N° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du prestataire à la banque \_\_\_\_\_

#### **Article 27 : Variation des prix**

27.1. Les prix sont fermes ou révisables [*A préciser selon les modalités du Code*]

a. Les acomptes payés au fournisseur au titre des avances ne sont pas révisables.

b. La révision est « gelée » à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix.

27.2. Modalités d'actualisation des prix (*le cas échéant*)

Les modalités d'actualisation des prix sont celles prévues dans le code des marchés publics.

La révision de prix ou leur actualisation en application des clauses contractuelles ne donne pas lieu à la conclusion d'un avenant.

#### **Article 28 : Formules de révision ou d'actualisation des prix**

Les prix du bordereau des prix unitaires sont révisables [. À préciser oui ou non]. : si oui par application de la formule suivante : [*Insérer la formule et définir les paramètres et indices à appliquer le cas échéant*]

Pour chacun des paramètres, l'indice « 0 » indique la « valeur de base » à la date du mois précédent celui du dépouillement des plis. [*Se conformer au Code des Marchés Publics*]

#### **Article 29 : Formules d'actualisation des prix**

Les prix du bordereau des prix unitaires sont actualisables par application de la formule suivante : [*Insérer, le cas échéant, la formule et définir les paramètres et indices à appliquer*]

Les indices sont, le cas échéant, ceux définis pour les formules de révision des prix.

#### **Article 30 : Avances**

30.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué [accordera ou n'accordera pas] une avance de démarrage [égale à % du montant du marché] [*la valeur ne peut excéder quarante (40%) du prix initial TTC du*

marché] cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur,

30.2 L'avance de démarrage peut être obtenue par le co-contractant de l'administration sur simple demande adressée au Maître d'ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué sans justificatif.

30.3 Le remboursement de l'avance de démarrage est effectué par déduction d'un pourcentage : [A préciser] sur les sommes dues au titulaire pendant l'exécution du marché et suivant des modalités définies dans ledit marché. Cette avance commence à être remboursée au titre du marché sur chaque décompte ou facture, dès lors que le cumul des fournitures atteint ou dépasse quarante pour cent (40%) du montant du marché ou de la tranche concernée et s'achève au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché. Le versement de l'avance de démarrage intervient postérieurement à la mise en place des cautions exigibles, conformément aux dispositions du code des marchés publics. Si le marché ne donne pas lieu à versement d'acomptes et fait l'objet d'un seul règlement, l'avance de démarrage est déduite en une seule fois du règlement unique.

30.4 Si le marché ne donne pas lieu à versement d'acomptes et fait l'objet d'un seul règlement, l'avance de démarrage est déduite en une seule fois du règlement unique.

30.4 Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du cocontractant de l'administration.

30.5 Le cocontractant de l'administration utilisera exclusivement l'avance de démarrage pour les acquisitions de Matériels, d'équipements, de matériaux et les dépenses de mobilisation spécialement nécessaires pour les besoins de l'exécution du Marché spécifiés dans sa demande.

## **Article 31- Règlement des marchés de fournitures**

### **31.1. Décomptes provisoires**

Quand la livraison peut être effectuée, chaque livraison partielle sauf stipulation contraire du marché ou chaque livraison provisoire ouvre droit, à un paiement égal à la valeur du (à préciser du lot ou du marché) diminuée s'il y a lieu à la retenue de garantie et de remboursement de l'avance consentie. Les décomptes provisoires ou factures doivent être établis en sept exemplaires à une fréquence de : [A préciser soit unique soit partielle comprise entre un (01) et trois (3) mois] en fonction des modalités de réception partielle].

Seul le décompte hors TVA sera réglé au cocontractant. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du \_\_\_\_ [A préciser] et du ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au cocontractant de l'administration sera mandaté comme suit :

- HTVA - AIR ou TSR] versé directement au compte du cocontractant de l'administration ;
- TVA au taux en vigueur ;
- [AIR ou TSR] versé au Trésor public au titre de l'AIR ou de la TSR dû par le cocontractant ; (Ces différents taux sont susceptibles de variation en fonction de la réglementation en vigueur).

La clause du paiement doit prévoir le dépôt des factures correspondant à chaque livraison, établie tel que prévu par les Devis Quantitatifs et Estimatifs et les spécifications techniques.

Le Maître d'œuvre l'échéant ou l'Ingénieur dispose d'un délai de : [A préciser (un délai de zéro (0) à sept (7) jours)] pour transmettre au Chef de service du marché, le projet de décompte ou facture qu'il a approuvé.

Le chef de service quant à lui dispose d'un délai de : [A préciser, (de zéro (0) à vingt-un (21) jours)] pour procéder à la liquidation et sa transmission au comptable chargé du paiement avec copie à l'organisme chargé du contrôle externe.

Les copies des décomptes provisoires doivent être transmises au Ministère en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Le délai maximum accordé au comptable assignataire pour le règlement des acomptes est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception des décomptes ou factures transmis par le chef de service du marché.

### **31.2. Décompte final**

[Indiquer le délai dont dispose le cocontractant de l'administration pour transmettre le projet au Maître d'Œuvre le cas échéant ou à l'ingénieur après la date de réception provisoire des prestations (1 mois maxi)]

Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de [A préciser] jours après la date de réception provisoire, le cocontractant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisées qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

Ce projet de décompte final, une fois rectifié par le Maître d'œuvre ou l'ingénieur et accepté par le Chef de service du marché devient final. Il sert à l'établissement de l'acompte pour solde du marché, établi dans les mêmes conditions que celles définies pour l'établissement des décomptes mensuels.

[Indiquer le délai dont dispose le Chef de service pour notifier le projet rectifié et accepté au Maître d'Œuvre ou à l'ingénieur, (1 mois maximum)]

Le cocontractant de l'administration doit dans un délai maximal d'un mois suivant la date de cette notification, renvoyer le décompte final revêtu de sa signature sans ou avec réserves, ou faire connaître les raisons pour lesquelles il refuse de signer.

Dans le cas où le cocontractant signe avec réserve ou ne signe pas le décompte final, les motifs de ce refus ou de ces réserves doivent être exposés par le cocontractant dans un mémoire récapitulatif de toutes les

*107*

réclamations dont il revendique le paiement, accompagné des justificatifs nécessaires, et transmis au Maître d'œuvre ou l'Ingénieur dans le même délai que ci-dessus, sous peine de forclusion.

Le règlement du différend intervient alors selon les dispositions du code des marchés publics et du CCAG en vigueur.

### **31.3. Décompte général et définitif**

*[Indiquer le délai dont dispose le Chef de service ou le Maître d'Œuvre pour établir le décompte général et définitif au cocontractant de l'administration après la réception définitive (1 mois maximum)]*

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des fournitures, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué. Ce décompte comprend :

- Le décompte final,
- Le solde,
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché et libère le cocontractant et le maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué de toutes leurs obligations, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

*[Indiquer le délai dont dispose le cocontractant pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature (1 mois maximum)]*

La transmission du décompte général et définitif ou de la dernière facture à l'Organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis ou remis à son représentant sur le site le cas échéant

Les délais et les modalités de signature ainsi que de gestion des désaccords sont les mêmes que ceux du décompte final.

### **Article 32 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues et calculés conformément aux dispositions des articles 166 et 167 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics par application de la formule :

$L = M \times (n/360) \times (i)$  dans laquelle :

M = Montant TTC des sommes dues au titulaire ; N = Nombre de jours calendaires de retard ;

i = Taux débiteurs des entreprises à la BEAC majoré d'un (01) point ou taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de la monnaie considérée majoré au plus d'un (01) point, selon le cas.

## Article 33 : Pénalités

### A. Pénalités de retard

33.1. En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est appliqué une pénalité de retard, dont le montant est fixé comme suit :

- a. *Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;*
- b. *Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.*

33.2. Pour les marchés à tranches conditionnels, les délais et montant à prendre en compte sont ceux de la tranche considérée.

### B Pénalités particulières [montant à préciser]

33.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, entre autres :

- Remise tardive du cautionnement définitif [Montant ou modalités à préciser] ;
- Remise tardive des assurances [Montant ou modalités à préciser] ;
- Autres à préciser par le Maître d'ouvrage.

33.4 En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités (retard et particulière) ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels sous peine de résiliation.

Toute remise de pénalités ne peut intervenir qu'après avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics requis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué.

## Article 34 Règlement en cas de groupement d'entreprises et de sous-traitance

34.1. En cas de groupement solidaire d'entreprises les paiements sont effectués dans le compte indiqué dans la soumission soit au nom du groupement, soit au nom du mandataire [à préciser le cas échéant].

En cas de groupement conjoint, les paiements seront effectués dans les différents comptes des cotraitants de la manière suivante : [à préciser le cas échéant].

34.2. Tout paiement d'acompte pour des prestations réalisées par des sous-traitants, est subordonné à l'exécution des prestations prévues dans le marché, et réceptionnés sous réserve de la preuve de leur paiement par le co-contractant de l'Administration aux sous-traitants.

L'Entreprise principale dispose d'un délai maximal de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de

rémunération de la facture des prestations exécutées et réceptionnées pour effectuer le paiement du sous-traitant.

En cas de non-paiement d'un sous-traitant pour des prestations déjà rémunérées par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, ce dernier peut prendre à l'encontre du titulaire du marché des mesures coercitives, notamment le paiement direct du sous-traitant.

### **Article 35 : Régime fiscal et douanier**

Le marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur dans la république du Cameroun. Le marché est conclu tout taxes comprises, conformément à la loi n° ..... du .... Portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice ..... et au Code Général des Impôts qui définissent les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché:
  - Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
  - Des droits et taxes communaux,
  - Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que le cocontractant impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Sauf mention spécifique contraire figurant au Marché, le cocontractant devra supporter et payer tous droits, taxes, impôts et charges lui incombant ainsi qu'à ses sous-traitants.

### **Article 36 : Timbres et enregistrement des marchés**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

## **Chapitre V : Dispositions diverses**

### **Article 37 : Résiliation du marché**

37.1 Le marché est résilié de plein droit dans l'un des cas suivants :

- a. Décès du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut,

s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayant droits pour la continuation des prestations ;

- b. Faillite du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut accepter s'il y a lieu, des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- c. Liquidation judiciaire, si le co-contractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- d. En cas de sous-traitance, de cotraitance ou de sous-commande sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;
- e. Défaillance du cocontractant de l'Administration dûment notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué par ordre de service valant mise en demeure et la carence constatée ;
- f. Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- g. Variation importante des prix dans les conditions définies par le cahier des clauses administratives générales, suite à la modification des conditions économiques ou des quantités initiales du marché ;
- h. Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

37.2 Le marché peut également être résilié dans les conditions stipulées dans le CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- a. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- b. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
- c. Ajournement ou interruption prolongée décidée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué,
- d. Non-paiement persistant des prestations
- e. Motif d'intérêt général

37.3 Le marché peut également être résilié dans les conditions stipulées dans le CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- a. En cas de force majeure et après avis de l'Autorité chargée des marchés publics en l'absence de toute responsabilité du cocontractant de l'administration sans préjudice des indemnités auxquels ce dernier peut prétendre ;
- b. Non-paiement persistant des prestations
- c. Motif d'intérêt général.

#### **Article 38 : Cas de force majeure**

Le titulaire du marché ne sera pas tenu responsable des retards imputables à un cas de force majeure. Dans un tel cas, le titulaire du marché avertira le Maître d'ouvrage ou le Maître d'ouvrage Délégué par écrit, dans

*404*

les [préciser nombre de jours] suivant l'apparition du cas de force majeure et il donnera une estimation des retards en résultant. Chaque fois qu'un cas de force majeure provoquera un retard, le titulaire du marché aura droit, si le Maître d'ouvrage le juge réel, à une prorogation des délais.

Aux fins du présent marché, la « force majeure » désigne [Préciser les dispositions du CCAG et certaines situations particulières le cas échéant]

Les cas de force majeure seront constatés conformément aux dispositions de l'article 94 du CCAG. Il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le caractère de force majeure et les justificatifs fournis.

Dans le cas où l'entrepreneur invoquerait le cas de force majeure relevant des conditions météorologiques, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont :

- Pluie : 200 millimètres en 24 heures ;
- Vent : 40 mètres par seconde ;
- Crue : la crue de fréquence décennale.

#### **Article 39 : Différends et litiges**

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction Camerounaise compétente, sous réserve des dispositions suivantes :

[A remplir, le cas échéant]

#### **Article 40 : Edition et diffusion du présent marché**

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de [Vingt (20)] exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué.

#### **Article 41 et dernier : Validité et Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant.

Pièce n°5 : Termes de Références

44

# TERMES DE REFERENCES

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du Cameroun est l'institution chargée de la régulation, de la supervision et du contrôle des marchés publics sur l'ensemble du territoire camerounais. Dans le cadre de sa mission de modernisation et de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'ARMP a développé et déployé la plateforme numérique Pridesoft.

Pridesoft est une application web et mobile accessible via le site [www.arpmp.cm](http://www.arpmp.cm) et l'application mobile disponible sur le Play Store (Pridesoft Mobile). Elle constitue le socle informatique central de la gestion des marchés publics au Cameroun et intègre notamment :

- La plateforme COLEPS (Collecte Electronique des Offres) pour la transmission dématérialisée des offres des soumissionnaires ;
- Le Journal des Marchés Publics (JDM) en ligne pour la publication des avis et des résultats d'attribution ;
- Le module eCaution pour la dématérialisation des cautions de soumission ;
- Des outils de gestion des dossiers de consultation, des lettres-commandes et des marchés ;
- Un système de gestion des prestataires agréés et des listes noires.

L'infrastructure actuelle repose sur une architecture multi-nœuds hébergée sur des serveurs dédiés. Face à l'augmentation du volume des transactions, à l'évolution des exigences sécuritaires et à la nécessité d'intégrer de nouveaux modules fonctionnels, l'ARMP souhaite procéder au renouvellement du contrat d'hébergement et de maintenance de sa plateforme Pridesoft pour une nouvelle période.

C'est dans ce cadre que les présents Termes de Référence sont élaborés afin de définir précisément les prestations attendues des soumissionnaires dans le cadre de la consultation lancée selon les procédures en vigueur au Cameroun.

## II. OBJECTIFS DE LA MISSION

### 2.1. Objectif général

L'objectif général de la présente consultation est de sélectionner un prestataire qualifié pour assurer l'hébergement sécurisé, la maintenance évolutive et corrective, et l'extension fonctionnelle de la plateforme Pridesoft de l'ARMP Cameroun.

### 2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- Assurer la continuité de service de la plateforme Pridesoft avec une disponibilité garantie (SLA) d'au moins 99,5% ;
- Héberger les 8 nœuds de la plateforme (1 nœud Backup et 7 nœuds fonctionnels) dans un environnement sécurisé et redondant ;
- Intégrer le nouveau module eCaution dans l'architecture existante ;
- Migrer les données de la plateforme actuelle vers le nouvel environnement d'hébergement ;
- Former les administrateurs de l'ARMP à l'administration avancée des serveurs Ubuntu et des bases de données PostgreSQL ;

- Assurer la protection de la plateforme contre les cybermenaces (Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit).

### III. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

#### 3.1. Hébergement du Nœud Backup

Le prestataire devra fournir et maintenir un nœud Backup répondant aux spécifications techniques minimales suivantes :

| Composant              | Spécification minimale requise                            |
|------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Stockage (DD)          | 5 TB                                                      |
| Mémoire RAM            | 64 GB                                                     |
| Processeur             | 4 cœurs – Vitesse 3 GHz minimum                           |
| Bande passante         | 1 Gbps (internet et réseau privé)                         |
| Système d'exploitation | Ubuntu Server (LTS)                                       |
| Technologies           | Serveur Web Apache, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix |
| Sécurité               | Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit         |
| Administration         | Outil d'administration avec interface web                 |
| Durée de licence       | 2 ans minimum                                             |

#### 3.2. Hébergement des 7 Autres Nœuds

Les 7 nœuds fonctionnels (Site Web, Application, Base de Données, MOOC, DNS, Codes Sources, Message-ric) devront chacun répondre aux spécifications minimales ci-après :

| Composant              | Spécification minimale requise                            |
|------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Stockage (DD)          | 3 TB par nœud                                             |
| Mémoire RAM            | 64 GB par nœud                                            |
| Processeur             | 4 cœurs – Vitesse 3 GHz minimum                           |
| Bande passante         | 1 Gbps (internet et réseau privé)                         |
| Système d'exploitation | Ubuntu Server (LTS)                                       |
| Technologies           | Serveur Web Apache, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix |
| Sécurité               | Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit         |
| Administration         | Outil d'administration avec interface web                 |
| Durée de licence       | 2 ans minimum                                             |

#### 3.3. Prestations Complémentaires Obligatoires

En plus de l'hébergement, le prestataire retenu devra assurer les prestations complémentaires suivantes :

##### a) Support Technique

Un support technique permanent (24h/24, 7j/7) devra être assuré par l'hébergeur couvrant à la fois la plateforme Pridesoft et tous les services associés. Le délai de rétablissement après incident critique ne pourra excéder 4 heures.

##### b) Intégration du Module eCaution

Le prestataire devra procéder à l'intégration complète du nouveau module eCaution dans l'architecture existante, en veillant à la compatibilité avec les modules déjà opérationnels (COLEPS, JDM, gestion des marchés).

##### c) Migration des Données

Une migration complète et sécurisée des données de la plateforme actuelle vers le nouvel environnement d'hébergement sera réalisée, sans perte de données ni interruption de service prolongée. Un plan de migration détaillé devra être soumis pour validation avant toute intervention.

*Handwritten signature*

#### **d) Formation des Administrateurs**

Le prestataire dispensera une formation à l'administration avancée d'Ubuntu Server et de PostgreSQL aux administrateurs de l'ARMP. Cette formation devra couvrir au minimum : la gestion des serveurs, la configuration des services, la sécurisation des bases de données et les procédures de sauvegarde et de restauration.

### **IV. PROFIL DU PRESTATAIRE**

Pour être éligible à cette consultation, le prestataire devra justifier des capacités et qualifications suivantes :

#### **4.1. Qualifications juridiques et administratives**

- Être légalement constitué et disposer d'un agrément d'exercice dans le domaine des services informatiques et de l'hébergement ;
- Être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale (Attestation de Conformité Fiscale) ;
- Être à jour de ses cotisations sociales (CNPS) ;
- Ne pas être sous le coup d'une exclusion des marchés publics (Certificat de Non-Exclusion de l'ARMP) ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une déclaration de faillite.

#### **4.2. Capacités techniques**

- Disposer d'une infrastructure d'hébergement certifiée (Tier III minimum) ou justifier d'un accord de partenariat avec un data center de même niveau ;
- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience dans l'hébergement de plateformes applicatives de grande envergure ;
- Produire au moins 2 références de marchés similaires dans les 5 dernières années (plateformes gouvernementales ou institutionnelles de préférence) ;
- Disposer d'une équipe technique compétente en administration Ubuntu Server, PostgreSQL, Apache et sécurité informatique.

#### **4.3. Capacités financières**

- Justifier d'une capacité financière suffisante attestée par une domiciliation bancaire auprès d'une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- Fournir la caution de soumission d'un montant d'un million (1 000 000) de Francs CFA.

### **V. LIVRABLES ATTENDUS**

| N° | Livrable                                             | Délai                   | Responsable        |
|----|------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| 1  | Plan de migration validé                             | J+7 après notification  | Prestataire        |
| 2  | Rapport de migration des données                     | J+21 après notification | Prestataire        |
| 3  | PV de recette de l'hébergement                       | J+30 après notification | ARMP + Prestataire |
| 4  | Rapport d'intégration du module eCaution             | J+45 après notification | Prestataire        |
| 5  | PV de formation des administrateurs                  | J+60 après notification | ARMP + Prestataire |
| 6  | Rapports mensuels de disponibilité et de performance | Mensuel                 | Prestataire        |
| 7  | Rapport annuel de sécurité et d'audit                | Annuel                  | Prestataire        |

## **VI. DUREE ET MODALITES D'EXECUTION**

Le contrat sera conclu pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date de notification de la Lettre-Commande. La durée des licences des outils et technologies utilisées devra être alignée sur cette période.

Les prix seront libellés en Francs CFA. L'offre financière sera présentée en deux composantes distinctes :

- Les prix Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
- Les prix Toutes Taxes Comprises (TTC).

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **VII. PROCEDURE D'ATTRIBUTION**

### **7.1. Modalités de soumission**

Conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation, les candidats transmettront leurs offres sur la plateforme COLEPS, accompagnées d'une copie de sauvegarde sur clé USB ou CD/DVD sous pli scellé portant la mention claire et visible « Copie de sauvegarde ».

### **7.2. Critères d'évaluation des offres**

L'évaluation des offres sera conduite par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARMP selon les critères suivants, dans l'ordre de priorité indiqué :

- Conformité administrative : vérification de la complétude et de la validité de l'ensemble des pièces administratives requises ;
- Conformité technique : vérification du respect des spécifications minimales pour chaque nœud et chaque prestation complémentaire ;
- Comparaison des prix : la Lettre-Commande sera attribuée à l'offre techniquement conforme présentant le montant le moins disant.

### **7.3. Attribution et signature**

Les résultats d'attribution seront publiés dans le Journal des Marchés Publics (JDM) en ligne ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) et via l'application Pridesoft Mobile. Le Maître d'Ouvrage disposera de cinq (05) jours ouvrables pour la signature de la Lettre-Commande à compter de la date de souscription par l'attributaire.

## **VIII. DISPOSITIONS ETHIQUES**

Tous les acteurs participant à la présente consultation (membres de la Commission Interne de Passation des Marchés et prestataires) sont tenus d'observer les règles d'éthique professionnelle les plus strictes et de s'interdire toute forme de corruption ou de manœuvre frauduleuse, telles que définies à l'Article 14 du Règlement de la Consultation.

Tout acte de corruption avéré entraînera l'exclusion immédiate du soumissionnaire concerné de la présente consultation et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires conformément à la législation camerounaise en vigueur.

## IX. CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire relative à la présente consultation, les candidats sont invités à consulter :

- Le site officiel de l'ARMP : [www.armp.cm](http://www.armp.cm)
- L'application mobile Pridesoft (disponible sur Google Play Store)
- Le Journal des Marchés Publics (JDM) en ligne

Le dossier de consultation est disponible à l'achat au prix de cinquante mille (50 000) Francs CFA, payable au compte CAS-ARMP N° 33598860001/94 ouvert à la BICEC.

### DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA PRESTATION

| N° | Désignation                                                                                                                 | Caractéristiques minimales des équipements à héberger                                                                                                                                                                                                                                                  | Unité                       | Quantité Minimum |               |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|
|    |                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                             | Formule Dédicée  | Formule Cloud |
| 1  | Nœud Backup                                                                                                                 | DD 5TB, RAM 64 GB, Processeur 4 cœurs vitesse 3Ghz, Bande passante 1GHz/s (internet et réseau privé).<br>Technologies: Ubuntu Server, serveur Web Apache, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix<br>Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit, etc ...<br>Outil d'administration, licence 2 ans | Serveur                     | 2                | 1             |
| 2  | les 7 autres nœuds (site web ; Application Pridesoft ; BD Pridesoft ; Formation en ligne ; DNS ; Code sources ; Messagerie) | DD 3TB, RAM 64 GB, Processeur 4 cœurs vitesse 3Ghz, Bande passante 1GHz/s (internet et réseau privé).<br>Technologies: Ubuntu Server, Web Apache Server, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix<br>Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit, etc ...<br>Outil d'administration, licence 2 ans  | Serveur                     | 6x2              |               |
| 3  | Support technique                                                                                                           | Assuré par l'hébergeur sur la plateforme et sur les services                                                                                                                                                                                                                                           | Support                     | 1                |               |
| 4  | Intégration                                                                                                                 | Intégration du nouveau module e-Learning/MOOC                                                                                                                                                                                                                                                          | Service                     | 1                |               |
| 5  | Migration des données                                                                                                       | Migration des données de la plateforme actuelle vers la nouvelle                                                                                                                                                                                                                                       | Quantité de données Métiers | 1                |               |
| 6  | Formation des Administrateurs                                                                                               | Administration avancée Ubuntu Serveur et PostgreSQL                                                                                                                                                                                                                                                    | Personne formée             | 2                |               |

Pièce n°6 :

Cadre du Bordereau des prix unitaires et des  
prix forfaitaires



# **CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET CALENDRIER D'EXECUTION DES SERVICES CONNEXES**

| <p>Monnaie de l'offre en conformité avec la clause 15 du RGAO</p> <p>Date : _____ [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]</p> <p>AO N° : _____ du _____ [insérer les références de l'Appel d'Offres]</p> <p> Variante N° : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]</p> |                                                                                                                                                                 |                |                                                   |                            |               |                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------|----------------------------|---------------|-----------------------------------|
| 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2                                                                                                                                                               | 3              | 4                                                 | 5                          | 6             | 7                                 |
| Article                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Description des Services (à l'exclusion du transport terrestre et autres services requis au Cameroun pour acheminer les fournitures jusqu'à destination finale) | Pays d'origine | Date de réalisation au lieu de destination finale | Quantité (Nombre d'unités) | Prix unitaire | Prix total par article (Col. 5*6) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                 |                |                                                   |                            |               |                                   |

| [insérer le No de l'article]                                                                                    | [insérer l'identification du service] | [insérer le pays d'origine] | [insérer la date de réalisation offerte] | [insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure] | [insérer le prix unitaire pour l'article] | [insérer le prix total pour l'article] |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------|
|                                                                                                                 |                                       |                             |                                          |                                                                |                                           |                                        |
|                                                                                                                 |                                       |                             |                                          |                                                                |                                           |                                        |
|                                                                                                                 |                                       |                             |                                          |                                                                |                                           |                                        |
| Nom du Soumissionnaire [insérer le nom du Soumissionnaire] Signature [insérer signature] Date [insérer la date] |                                       |                             |                                          |                                                                | Prix total                                | [insérer le prix total]                |

Pièce n°7 : Cadre du détail quantitatif et  
estimatif

## CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

| No                | Description détaillée des prestations (préciser le cas échéant le code/marque du produit/service) | Durée Licence (minimum 2 ans) | Unité (Cloud / Dédié) | Quantité (Cloud / Dédié) | Prix Unitaire (En chiffres et en lettres) | Prix Total (En chiffres) |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|
| 1.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| 2.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| 3.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| 4.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| 5.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| 6.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| 7.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| 8.                |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| Montant total HT  |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| TVA               |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| AIR               |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |
| Montant total TTC |                                                                                                   |                               |                       |                          |                                           |                          |

Nom du Soumissionnaire ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ..... [insérer la signature],

Date ..... [insérer la date]

44

Pièce n°8 : Cadre du sous-détail  
des prix unitaires

## CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES DES FOURNITURES LOCALES

| N° | Désignations | Cout<br>d'achat<br>(1) | Transport<br>Local<br>(2) | Cout de la<br>commande<br>(3)= 1 + 2 | Frais de<br>livraison<br>(4) | Services<br>connexes<br>(5) | Marges<br>(6) | Prix unitaire en<br>chiffres<br>(7)= 3+4 +5+6 |
|----|--------------|------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------------------------|
|    |              |                        |                           |                                      |                              |                             |               |                                               |
|    |              |                        |                           |                                      |                              |                             |               |                                               |

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom du Soumissionnaire]*

Signature *[insérer signature]*,

Date *[insérer la date]*

Pièce n°9 :      Modèle de Marché

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Paix-

-----  
[Indiquer le Maître d'Ouvrage]

-----  
[Indicate the Contracting Authority]

-----  
**MARCHE ou LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /M ou LC/MO ou MOD/CPM/ 00**

Passé après Appel d'Offres N° ..... / [Type : AONO ou AONR, AOIO ou AOIR] /MO ou MOD/  
CIPM ou CRPM ou CDPM ou CSPM [insérer Exercice budgétaire] du

**Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué :** [indiquer son adresse complète]

**TITULAIRE DU MARCHE :** [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: \_\_\_\_\_, Tel \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

N°R.C: \_\_\_\_\_; N°Contribuable: \_\_\_\_\_; RIB : \_\_\_\_\_

**OBJET DU MARCHE** : [indiquer l'objet complet de la fourniture]

**LIEU DE LIVRAISON** : [A indiquer]

**MONTANTS EN FCFA** :

|                |  |
|----------------|--|
| TTC            |  |
| HTVA           |  |
| T.V.A.         |  |
| AIR            |  |
| Net à mandater |  |

**DELAI DE LIVRAISON** : [A compléter en jours ,semaines ,mois ou années]

**FINANCEMENT** : [Indiquer source de financement]

**IMPUTATION** : [A compléter]

SOUSCRIT, LE \_\_\_\_\_

SIGNE, LE \_\_\_\_\_

NOTIFIE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTRE, LE \_\_\_\_\_

114

**Entre:**

La République du Cameroun, représentée par  
ci-après dénommée *le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué*

**D'une part,**

Et la société ou **Le Cocontractant**

B.P: \_\_\_\_\_ Tel/Fax: \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

N°R.C: \_\_\_\_\_ N°Contribuable: \_\_\_\_\_

*[indiquer le nom du Fournisseur ou du prestataire, son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité],*

ci-après dénommée, «Le Fournisseur ou le prestataire»

**D'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

## SOMMAIRE

- Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP)
- Titre II : Cahier des Clauses des spécifications techniques
- Titre III : Bordereau des Prix Unitaires(BPU)
- Titre IV : Détail Estimatif(DE)

44

Page .... et Dernière du Marché N°..... /M ou LC/MO ou MOD/CPM/20.....

Passé après Appel d'Offres [préciser références appel d'offres]

Avec.....,

Pour la fourniture ou l'exécution de.....

Délai de livraison : ..... [A compléter en jours, semaines, mois ou années]

Montant du marché : [A rappeler en Francs CFA, toutes taxes comprises en chiffres et en lettres]

|                | Montant en chiffres | Montant en lettres |
|----------------|---------------------|--------------------|
| HTVA           |                     |                    |
| T.V.A.         |                     |                    |
| AIR/TSR        |                     |                    |
| TTC            |                     |                    |
| Net à mandater |                     |                    |

Lu et accepté par le Cocontractant

Ville, date

Autorité contractante

*Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué*

Ville, date

Enregistrement

Pièce n°10 :  
Modèle des pièces à utiliser  
par le Soumissionnaire

# Table des modèles

- Annexe n° 1 : Modèle de soumission
- Annexe n° 2 : Modèle de cautionnement de soumission
- Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif
- Annexe n° 4 : Modèle de cautionnement d'avance de démarrage
- Annexe n° 5 : Modèle de cautionnement de bonne exécution (retenue de garantie)
- Annexe n° 6 : Modèle d'autorisation du fabricant
- Annexen°7: Modèle du planning de livraison
- Annexen°8: Modèle de formulaire de liste de personnel à mobiliser
- Annexen°9: Modèle de fiche de prestations susceptibles d'être sous-traitées commandées
- Annexen°10: Modèle de lettre de soumission de la proposition technique
- Annexen°11: Modèle de CV du personnel
- Annexen°12: Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

## ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné \_\_\_\_\_ [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement <sup>(8)</sup> \_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_ inscrite au registre du commerce de \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs, N° \_\_\_\_\_ [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à \_\_\_\_\_ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de \_\_\_\_\_ mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai \_\_\_\_\_ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom de \_\_\_\_\_ auprès de la banque \_\_\_\_\_ Agence de \_\_\_\_\_ Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

En qualité de : \_\_\_\_\_ dûment autorisé à  
signer les soumissions pour et au nom de <sup>(9)</sup> \_\_\_\_\_

<sup>(8)</sup> Supprimer la mention inutile

<sup>(9)</sup> Annexer la lettre de pouvoirs

## ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier : \_\_\_\_\_

Référence de la Caution : N° \_\_\_\_\_

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ou le prestataire \_\_\_\_\_, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du \_\_\_\_\_ pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous \_\_\_\_\_ [nom et adresse de la banque], représentée par \_\_\_\_\_ [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité:

- omet ou refuse de souscrire le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans ledit marché.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

*[Signature de la banque]*

***[ND : ce cautionnement doit être acquitté à la main par la banque]***

### ANNEXEN°3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier : \_\_\_\_\_

Référence de la Caution : N° \_\_\_\_\_

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que \_\_\_\_\_ [nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur ou du prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, \_\_\_\_\_ [nom et adresse de banque], représentée par \_\_\_\_\_ [noms des signataires],

ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de \_\_\_\_\_ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des

14

fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par l'Organisme financier*

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*[Signature de la banque]*

## ANNEXEN°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE

Organisme financier : \_\_\_\_\_

Référence du Cautionnement : N° \_\_\_\_\_

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :  
\_\_\_\_\_ [le titulaire], au profit de \_\_\_\_\_ Maître d'Ouvrage ou Maître  
d'Ouvrage Délégué [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que  
\_\_\_\_\_ [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance  
de démarrage selon les conditions du marché \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ relatif aux fournitures et  
services connexes [indiquer l'objet et les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme  
totale maximum correspondant à l'avance de quarante 40% du montant Toutes Taxes Comprises du marché  
n° \_\_\_\_\_, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit \_\_\_\_\_ francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance  
sur les comptes de \_\_\_\_\_ [le titulaire] ouverts auprès de la banque \_\_\_\_\_ sous  
le n° \_\_\_\_\_.

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP.  
Toutefois, le montant du cautionnement sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur  
et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

*Signé et authentifié par l'organisme financier*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

*[Signature de l'organisme financier]*

## ANNEXEN° 5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Organisme financier : \_\_\_\_\_

Référence du Cautionnement : N° \_\_\_\_\_

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que \_\_\_\_\_ nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de [indiquer l'objet des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, \_\_\_\_\_ adresse organisme financier], représentée par \_\_\_\_\_ noms des signataires], et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de \_\_\_\_\_ [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché (10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa

demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par l'organisme financier*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*[Signature de l'Organisme financier]*

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des prestations et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.

## ANNEXE N° 6 : MODELE D'ATTESTATION OU D'AUTORISATION DU FABRICANT

*[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre doit être à l'entête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les RPAO.]*

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]* AON° \_\_\_\_ du \_\_\_\_ : *[insérer les références de l'Appel d'Offres]* Variante N° : *[insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

A : *[insérer le nom complet du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]*

Je soussigné (nom et adresse complète du fabricant) .....

Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits (ou le cas échéant) dispose d'un agrément.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes.

Signature

En date du .....

Jour de .....

## ANNEXE N° 7 : CADRE DU PLANNING DE LIVRAISON

Note sur la présentation des plannings

Les quantités, les rendements journaliers, la durée d'exécution des prestations et les ralentissements voire, les interruptions, devront ressortir clairement des plannings.

Le planning financier qui découle du planning des prestations devra indiquer mois par mois, les et montants prévisionnels des décomptes de prestations par poste et cumulés, en tenant compte de l'incidence des saisons de pluies, pour la solution de base et éventuellement la solution variante.

[Les cadres des plannings à préparer et insérer dans le Dossier d'Appel d'Offres par le Maître d'Ouvrage]

### A. Préciser la nature de l'activité

|                  | [Mois ou semaines à compter du début de la mission] |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|------------------|-----------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|                  |                                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Activité (tâche) |                                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                  |                                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                  |                                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                  |                                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                  |                                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                  |                                                     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

# **ANNEXEN°8 : MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER DANS LE CADRE DES SERVICES CONNEXES**

## 1. Personnel technique /de gestion

| Nom | Expérience | Poste | Attributions |
|-----|------------|-------|--------------|
|     |            |       |              |
|     |            |       |              |
|     |            |       |              |

## 2. Personnel d'appui (siège et local)

| Nom | Expérience | Poste | Attributions |
|-----|------------|-------|--------------|
|     |            |       |              |
|     |            |       |              |
|     |            |       |              |

**ANNEXEN°9 : MODELE DE FICHE DE PRESTATIONS SUSCEPTIBLES  
D'ETRE SOUS-TRAITEES COMMANDEES**

| <b>N°</b> | <b>Désignation des Fournitures</b>              | <b>Quantité (Nombre d'unités)</b>                   |
|-----------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|           | <i>[insérer la désignation des Fournitures]</i> | <i>[insérer la quantité des articles à fournir]</i> |
|           |                                                 |                                                     |
|           |                                                 |                                                     |
|           |                                                 |                                                     |
|           |                                                 |                                                     |

| <b>N° Service</b>                     | <b>Désignation du Service</b>              | <b>Unité de mesure</b>   |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------|
| <i>[insérer le numéro du Service]</i> | <i>[insérer la désignation du service]</i> | <i>[unité de mesure]</i> |
|                                       |                                            |                          |
|                                       |                                            |                          |
|                                       |                                            |                          |

## ANNEXE N°10 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N° .....du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

ANNEXEN°12 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL  
SPECIALISE PROPOSE

Poste : .....  
.....  
..... Nom du Candidat : .....  
.....  
..... Nom de l'employé : .....  
.....  
..... Profession : .....  
.....  
..... Diplômes : .....  
.....  
Date de naissance : .....  
.....  
..... Nombre d'années d'emploi par le Candidat  
..... Nationalité : ..... Affiliation à des  
associations/groupements professionnels : .....  
.....  
.....

Attributions spécifiques : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Principales qualifications :**

*[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]*

44

.....

**Formation :**

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

**Pièces Annexes :**

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
  - Attestation de disponibilité
- .....
- .....

**Expérience professionnelle :**

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....

.....

**Connaissances informatiques :**

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....

.....

**Langues :**

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la

langue lue/écrite/ parlée.]

.....  
.....  
**Attestation :**

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....  
..... Date : .....

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

.....  
..... Jour/mois/année

Nom de l'employé : .....  
.....

Nom du représentant habilité : .....  
.....

44

## ANNEXE N° 12 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

*A insérer en annexe à la*

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres  
National n° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

40f

## Pièce n°11 : Charte d'intégrité

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : \_\_\_\_\_

LE « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « MAÎTRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;
  - 1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.3) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;
  - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

- 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
  - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
  - 5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom\_\_

Signature\_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :\_\_

En date du \_\_\_\_\_

jour de\_

Pièce n°12 : Engagement social et  
environnemental

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : \_\_\_\_\_

Le « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 11) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OI) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement en cohérence avec les lois et règlements applicables au Cameroun.
- 2) En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

En date

d

Sur de

Pièce n°13 : Visa de maturité ou  
Justificatifs des études préalables

## ETUDES PREALABLES

### I. OBJET ET PERIMETRE DES ETUDES PREALABLES

Les présentes études préalables ont pour objet d'analyser la situation existante de la plateforme Pridesoft de l'ARMP, d'identifier les besoins techniques et fonctionnels prioritaires, d'évaluer les risques liés à l'exploitation, et de formuler des recommandations opérationnelles à l'attention des soumissionnaires potentiels et de la Commission Interne de Passation des Marchés.

Ces études constituent le fondement technique et stratégique du dossier de consultation et sont destinées à éclairer la décision d'attribution de la Lettre-Commande relative à l'hébergement et à la maintenance de l'application Pridesoft.

### II. ANALYSE DE L'EXISTANT

#### 2.1. Présentation de la plateforme Pridesoft

Pridesoft est la plateforme intégrée de gestion des marchés publics développée pour le compte de l'ARMP Cameroun. Elle constitue un système d'information critique pour l'Etat camerounais, assurant la dématérialisation complète du cycle de vie des marchés publics, de l'avis de consultation jusqu'à la publication des résultats d'attribution.

La plateforme est accessible via deux canaux :

- L'interface web : [www.armacm.cm](http://www.armacm.cm) – accessible à tous les acteurs de la commande publique ;
- L'application mobile Pridesoft (disponible sur Google Play Store) – permettant un accès nomade aux informations clés.

#### 2.2. Architecture technique actuelle

L'architecture de la plateforme repose sur une infrastructure multi-nœuds Linux. Le tableau ci-dessous présente la cartographie des composants actuels :

| N° | Nœud                 | Rôle                                     | Technologies                                          |
|----|----------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1  | Nœud Backup          | Sauvegarde et reprise d'activité         | Ubuntu, Apache, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix |
| 2  | Nœud Site Web        | Hébergement du portail public            | Apache, PHP, Ubuntu Server                            |
| 3  | Nœud Application     | Moteur applicatif Pridesoft              | PHP, Apache, PostgreSQL                               |
| 4  | Nœud Base de Données | Stockage des données opérationnelles     | PostgreSQL, MySQL                                     |
| 5  | Nœud MOOC            | Plateforme de formation en ligne         | Ubuntu Server, PHP                                    |
| 6  | Nœud DNS             | Résolution de noms de domaine            | BIND9, Ubuntu Server                                  |
| 7  | Nœud Codes Sources   | Gestion du code                          | Ubuntu Server, Git                                    |
| 8  | Nœud Messagerie      | Gestion des communications électroniques | Postfix, Ubuntu Server                                |

#### 2.3. Modules fonctionnels existants

La plateforme Pridesoft intègre actuellement les modules fonctionnels suivants :

- **COLEPS (Collecte Electronique des Offres)** : Module de dépôt et de collecte dématérialisée des offres des soumissionnaires dans le cadre des consultations ;
- **Journal des Marchés Publics (JDM) en ligne** : Publication automatisée des avis de consultation, des résultats d'attribution et des communiqués officiels ;
- **Gestion des dossiers de consultation** : Création, suivi et archivage des dossiers de consultation des marchés publics ;
- **Gestion des lettres-commandes** : Élaboration, signature et suivi des lettres-commandes ;
- **Gestion des prestataires** : Tenue à jour du répertoire des prestataires agréés, des attributaires et des listes d'exclusion ;
- **Mercuriale des prix** : Référentiel des prix de référence des biens et services dans le cadre de la commande publique.

#### 2.4. Diagnostic de l'état actuel

| Domaine        | Constat                                                                      | Niveau de criticité |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Infrastructure | Infrastructure vieillissante avec risque de dépassement de capacité          | <b>ÉLEVÉ</b>        |
| Sécurité       | Besoin de renforcement des protections anti-DDoS et anti-malware             | <b>ÉLEVÉ</b>        |
| Performance    | Ralentissements observés lors des périodes de pic (clôtures de consultation) | <b>MOYEN</b>        |
| Disponibilité  | Objectif de 99,5% de SLA non systématiquement atteint                        | <b>MOYEN</b>        |
| Fonctionnel    | Module eCaution à intégrer; MOOC sous-utilisé                                | <b>FAIBLE</b>       |
| Documentation  | Documentation technique incomplète pour certains modules                     | <b>FAIBLE</b>       |

### III. ANALYSE DES BESOINS

#### 3.1. Besoins techniques

##### a) Capacité et performance de l'infrastructure

L'analyse de la charge actuelle de la plateforme révèle la nécessité de maintenir une infrastructure capable de supporter simultanément plusieurs milliers d'utilisateurs connectés, en particulier lors des périodes de clôture des consultations. Les spécifications minimales définies dans les TDR (processeur 4 cœurs à 3 GHz, RAM 32 GB, stockage 1-2 TB selon les nœuds, bande passante 1 Gbps) sont issues de cette analyse et constituent des plannings non négociables.

##### b) Sécurité et résilience

Compte tenu du caractère critique des données gérées (informations de marchés publics, données de prestataires, cautions financières), la plateforme doit impérativement bénéficier d'une protection multicouche comprenant :

- **Anti-DDoS** : Protection contre les attaques par déni de service distribué, particulièrement probables sur une plateforme gouvernementale ;
- **Anti-malware et Anti-virus** : Protection contre les logiciels malveillants susceptibles de compromettre l'intégrité des données ;
- **Anti-Rootkit** : Détection et neutralisation des intrusions profondes dans le système d'exploitation ;

*Handwritten signature*

- Chiffrement des communications : Toutes les communications entre les nœuds et avec les utilisateurs devront être chiffrées (TLS 1.3 minimum).

### **c) Haute disponibilité et plan de reprise d'activité**

La continuité de service est impérative. La plateforme devant être accessible 7j/7, 24h/24, le prestataire retenu devra proposer une architecture de haute disponibilité avec redondance des nœuds critiques et un plan de reprise d'activité (PRA) documenté, avec un RPO (Recovery Point Objective) maximal de 4 heures et un RTO (Recovery Time Objective) maximal de 4 heures.

## **3.2. Besoins fonctionnels**

### **a) Intégration du module eCaution**

Le module eCaution représente une évolution majeure de la plateforme Pridesoft. Il vise à dématérialiser complètement le processus de caution de soumission, actuellement géré en partie de manière papier. Son intégration devra être réalisée sans interruption de service et en parfaite compatibilité avec les modules existants, notamment COLEPS.

Les flux fonctionnels à prendre en compte sont :

- Émission de la caution par la banque ou l'organisme financier agréé ;
- Transmission électronique sécurisée à la plateforme ;
- Vérification automatisée de la validité et de l'authenticité par l'ARMP ;
- Archivage et traçabilité complète des opérations.

### **b) Migration des données**

La migration des données de la plateforme actuelle vers le nouvel environnement d'hébergement constitue l'une des opérations les plus sensibles de la prestation. Elle devra impérativement garantir :

- L'intégrité totale des données (aucune perte ni altération tolérée) ;
- La continuité de service pendant la migration (stratégie de migration à chaud ou par basculement progressif) ;
- La réversibilité (capacité à revenir à l'état antérieur en cas d'incident critique) ;
- La traçabilité complète des opérations de migration.

### **c) Renforcement du MOOC**

La plateforme MOOC de l'ARMP destinée à la formation en ligne des acteurs de la commande publique est sous-exploitée. Le prestataire devra s'assurer que le nœud MOOC est correctement dimensionné pour accueillir une montée en charge progressive des utilisateurs.

## **IV. ANALYSE DES RISQUES**

Le tableau ci-après présente la matrice des risques identifiés dans le cadre de l'exploitation de la plateforme Pridesoft, avec leur probabilité, leur impact et les mesures de mitigation recommandées.

| Risque identifié                           | Probabilité | Impact   | Mesure de mitigation                                                    |
|--------------------------------------------|-------------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| Indisponibilité du service (panne serveur) | Moyenne     | Critique | Architecture redondante; SLA garanti; PRA documenté; supervision 24h/24 |

|                                                         |         |          |                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cyberattaque (DDoS, intrusion)                          | Élevée  | Critique | Protection Anti-DDoS, Anti-malware, Anti-Rootkit; audit de sécurité semestriel; tests de pénétration annuels                         |
| Perte de données lors de la migration                   | Faible  | Critique | Plan de migration validé; sauvegardes préalables; tests de migration sur environnement de recette; validation ARMP avant basculement |
| Non-conformité des données après migration              | Faible  | Élevé    | Vérification de l'intégrité par checksums; validation fonctionnelle post-migration                                                   |
| Dépassement du délai d'intégration eCaution             | Moyenne | Moyen    | Planification détaillée; jalons intermédiaires; comité de suivi bihebdomadaire                                                       |
| Corruption ou manœuvre frauduleuse dans la consultation | Faible  | Élevé    | Application stricte du Code d'éthique ARMP; contrôle CIPM; publication des résultats au JDM                                          |
| Défaut de compétence du prestataire                     | Faible  | Élevé    | Vérification rigoureuse des références; évaluation technique approfondie des offres                                                  |

## V. EVALUATION DES OFFRES – CADRE METHODOLOGIQUE

### 5.1. Grille d'évaluation technique des nœuds

La Commission Interne de Passation des Marchés appliquera la méthode d'évaluation décrite ci-après. Pour chaque nœud, la conformité aux spécifications minimales sera évaluée selon le schéma oui/non. Le taux global de conformité (% de « oui ») déterminera l'admissibilité technique de l'offre.

| Critère                                                      | Poids (%)   | Note /10       | Seuil minimal      | Éliminatoire |
|--------------------------------------------------------------|-------------|----------------|--------------------|--------------|
| Spécifications techniques des nœuds (8 nœuds)                | 40%         | ..../10        | 100% conformité    | OUI          |
| Sécurité (Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-malware, Anti-Rootkit) | 20%         | ..../10        | 100% conformité    | OUI          |
| Capacité d'intégration eCaution                              | 15%         | ..../10        | 7/10               | OUI          |
| Plan de migration des données                                | 10%         | ..../10        | 6/10               | NON          |
| Références similaires (min. 2 marchés en 5 ans)              | 10%         | ..../10        | 6/10               | OUI          |
| Plan de formation des administrateurs                        | 5%          | ..../10        | 5/10               | NON          |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>100%</b> | <b>..../10</b> | <b>Seuil : 70%</b> |              |

### 5.2. Seuil d'admissibilité

Toute offre technique n'atteignant pas un score global de 70% sur l'ensemble des critères, ou ne satisfaisant pas l'un des critères éliminatoires (marqués « OUI » dans la colonne Éliminatoire), sera rejeté sans que son offre financière soit ouverte.

44

### 5.3. Comparaison des prix

Parmi les offres techniquement admises, la Lettre-Commande sera attribuée à l'offre présentant le montant global le moins disant (offre financière la plus basse), conformément aux dispositions de l'Article 11 du Règlement de la Consultation.

## VI. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET ETHIQUES

### 6.1. Cadre réglementaire applicable

La présente consultation est régie par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- Code des marchés publics du Cameroun et ses décrets d'application ;
- Règlement de la Consultation de l'ARMP relatif aux demandes de cotation ;
- Dispositions légales relatives à la protection des données personnelles ;
- Loi camerounaise sur la cybersécurité et la cybercriminalité ;
- Directives de l'ARMP sur les marchés publics dématérialisés.

### 6.2. Dispositions anti-corruption

Conformément à l'Article 14 du Règlement de la Consultation, les études préalables identifient les points de vigilance suivants en matière d'intégrité :

- Risque de soumissions multiples sous des noms différents par un même prestataire : la Commission vérifiera les numéros d'enregistrement CNPS, les numéros de contribuable et les domiciliations bancaires ;
- Risque de collusion entre soumissionnaires : surveillance du comportement des prix et analyse des écarts inhabituels ;
- Risque de corruption lors de l'évaluation : procédure d'évaluation collégiale avec procès-verbal signé par tous les membres de la Commission ;
- Transparence de l'attribution : publication obligatoire des résultats dans le JDM en ligne, via le site [www.armp.cm](http://www.armp.cm) et l'application Pridesoft Mobile.

## VII. RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES

### 7.1. Pour la Commission Interne de Passation des Marchés

- Veiller à la publication de l'Avis de Consultation au Journal des Marchés Publics avec un délai suffisant pour permettre une concurrence effective ;
- Procéder à une vérification systématique et indépendante de l'authenticité de toutes les pièces administratives (attestations CNPS, conformité fiscale, non-faillite) ;
- Constituer un jury technique pluridisciplinaire incluant des compétences en administration système Linux, en sécurité informatique et en gestion de bases de données ;
- Envisager une visite des Datacenter proposés par les soumissionnaires avant la décision finale, si les ressources le permettent.

### 7.2. Pour l'ARMP en tant que Maître d'Ouvrage

- Mettre en place un comité de suivi technique de l'exécution de la Lettre-Commande, réunissant au moins mensuellement la Direction des Systèmes d'Information et le prestataire ;
- Exiger et valider le Plan de Migration avant tout démarrage des opérations de migration des données ;

- Intégrer les obligations de reporting mensuel dans le contrat (rapport de disponibilité, rapport de sécurité) ;
- Prévoir un audit de sécurité indépendant à mi-parcours du contrat (12 mois).

### 7.3. Pour les Prestataires Soumissionnaires

- S'assurer de la conformité de l'ensemble des pièces administratives avant le dépôt de l'offre ;
- Proposer une architecture d'hébergement certifiée (Tier III minimum) ou justifier d'une infrastructure équivalente ;
- Présenter un plan de migration détaillé et chiffré incluant les stratégies de test et de rollback ;
- Dimensionner une équipe projet dédiée avec des responsabilités clairement définies pour chaque prestation ;
- Préparer les matériaux pédagogiques de la formation des administrateurs en langue française.

## VIII. CONCLUSION

Les présentes études préalables démontrent la nécessité impérieuse de renouveler le contrat d'hébergement et de maintenance de la plateforme Pridesoft dans les meilleurs délais. La plateforme constitue en effet un outil central et irremplaçable du système de passation des marchés publics au Cameroun, dont la continuité et la sécurité conditionnent le bon fonctionnement de l'ensemble de la commande publique nationale.

Les spécifications techniques retenues pour la consultation, les critères d'évaluation proposés et les mesures de mitigation des risques identifiées visent à garantir la sélection d'un prestataire réellement qualifié, offrant les meilleures garanties de service pour l'ARMP et l'ensemble des acteurs de la commande publique camerounaise.

L'attribution de la Lettre-Commande devra intervenir dans les meilleurs délais afin d'éviter toute rupture de service qui serait préjudiciable à l'ARMP et aux milliers d'utilisateurs de la plateforme Pridesoft à travers le territoire camerounais.

*Fait à Yaoundé, en 2025*  
**La Direction des Systèmes d'Information**  
 ARMP Cameroun

*44*

Pièce n°14 :

Liste des établissements bancaires et  
organismes financiers habilités à émettre des  
cautions dans le cadre des Marchés Publics

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGRÉÉS PAR LE  
MINISTÈRE EN CHARGE DES FINANCES ET AUTORISÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**I BANQUES**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank.
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun)

**II- Compagnies d'assurances**

1. Activa Assurances BP: 12 970, Douala
2. AFG Assurances S.A BP: 3073, Douala
3. AFRI Insurance S.A BP: 5 373, Douala
4. Area Assurances S.A BP: 1 531, Douala
5. Belife General Insurance S.A BP: 2 328, Douala
6. Chanas Assurances S.A BP: 109, Douala
7. CPA S.A BP: 54, Douala
8. LD Assurances S.A BP: 2 854, Douala
9. Nsia Assurances S.A BP: 2 759, Douala
10. Pro Assur S.A BP: 5 963, Douala
11. SAAR S.A BP: 1 011, Douala
12. Saham Assurances S.A BP: 11 315, Douala
13. Sanlam Allianz Assurances Cameroun S.A BP: 12 125, Douala
14. Zenithe Insurance S.A BP: 1 540, Douala

**NB :** Cette liste étant évolutive, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage devra s'assurer lors de l'élaboration du DAO qu'il s'agit de la dernière actualisation du Ministre en charge des finances

Pièce n°15 : Procédure de soumission en ligne



## LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après :

### Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrats.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
  - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
  - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
  - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
  - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois).

### Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « *Demande de Certificats (Entreprise)* » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
  - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94;
  - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé

(Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).

### Étape 3 : Enregistrement du Certificat Électronique dans COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrates.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* », puis la rubrique « *Enregistrement nouveau / Certificat supplémentaire* » ; identifier l'entreprise à partir du numéro de Registre de Commerce, puis ajouter le Certificat après avoir minutieusement renseigné le formulaire.

### **Assistance technique**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 237 084/677 006 110 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).